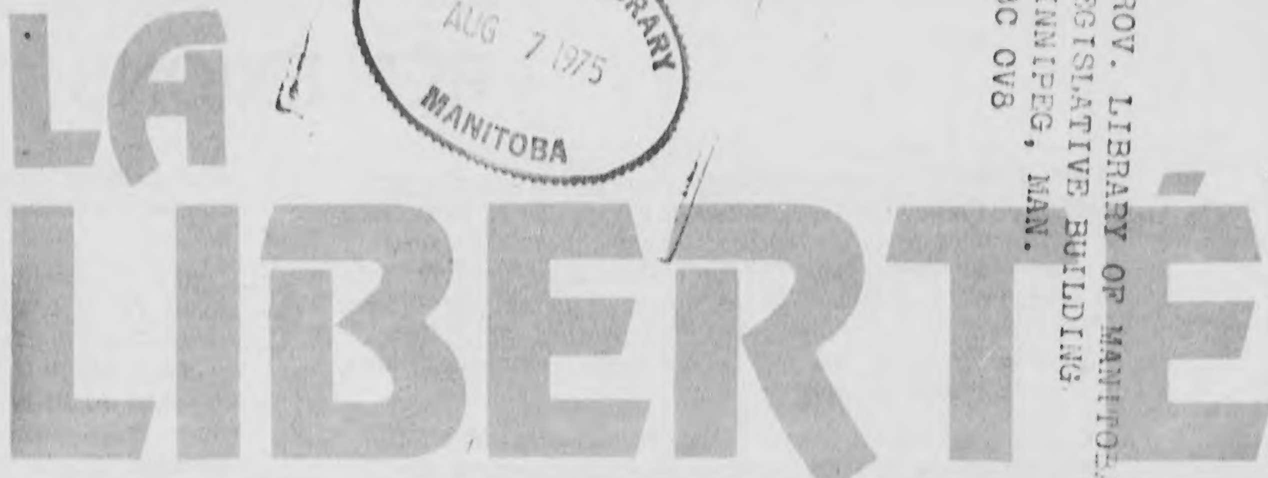


15¢ Vol. 63 No 19 SAINT-BONIFACE, MERCREDI 6 AOUT 1975

Entente Ottawa-Winnipeg sur l'information gouvernementale

Le gouvernement fédéral et le gouvernement manitobain ont rendu publique ces jours derniers une entente qui illustre une application plutôt rare du principe de "courtoisie fédérale" dont le professeur Edward McWhinney a écrit qu'il est un élément essentiel du bon fonctionnement d'un régime fédéral. En vertu de l'entente conclue entre MM. Pierre Elliott-Trudeau et Ed Schreyer, les deux gouvernements verront à coordonner l'information destinée aux citoyens du Manitoba en ce qui touche la part de chaque gouvernement au financement et à la réalisation de certains programmes dits conjoints.

Les textes de ces deux lettres ont été publiés en français dans LE DEVOIR, la semaine dernière.

La lettre de monsieur Trudeau

L'honorable Edward
Richard Schreyer
Premier ministre
du Manitoba
Winnipeg (Manitoba)

Mon collègue, l'honorable Marc Lalonde, m'a fait part des entretiens qu'il a eus avec l'honorable Saul Miller et vous-même au sujet des dispositions publicitaires dont seront assorties les contributions respectives de nos deux gouvernements aux programmes mixtes et à certaines activités qu'ils entreprendront conjointement au Manitoba.

Le cabinet fédéral a été informé de la teneur de ces entretiens et se félicite de la volonté marquée par le Manitoba d'envisager un accord-cadre en matière d'organisation conjointe des campagnes d'information. C'est avec plaisir que je puis par conséquent vous confirmer que le cabinet a approuvé les lignes directrices et objectifs fondamentaux des futures campagnes, qui avaient reçu la caution de principe de M. Lalonde lors de votre rencontre du 18 septembre.

Dans notre correspondance antérieure, nous évoquions l'utilité d'un accord écrit, susceptible de servir de guide à nos ministres et aux divers fonctionnaires fédéraux et provinciaux concernés. C'est la raison qui m'amène à vous suggérer les bases suivantes comme cadre de notre accord en matière de publicité.

Objectifs et lignes directrices

Nos deux gouvernements viseront les objectifs suivants:

• Assurer que le droit des citoyens à une information convenable en matière de programmes gouvernementaux est scrupuleusement respecté;

• Rendre publiques les contributions respectives de nos deux gouvernements aux programmes actuels et à venir entrepris conjointement ou en étroite collaboration;

• Faire ressortir la collaboration qui sous-tend les programmes fédéraux-provinciaux et le bien-fondé de la coopération intergouvernementale, dimention essentielle de notre structure fédérale.

Dans leur réexamen des actuelles dispositions publicitaires, ainsi que lors de la planification et dans la gestion des programmes d'information remaniés ou nouvellement institués, nos deux gouvernements seront guidés par les principes suivants:

• En régime démocratique, il incombe aux pouvoirs publics d'informer les citoyens de l'existence des programmes créés à leur intention, de façon qu'ils puissent s'en prévaloir s'ils le désirent et afin que la population soit en mesure de se prononcer sur l'emploi qui est fait des deniers publics;

• Etant donné que toute structure fédérale tend à obscurcir les rôles respectifs des divers paliers du gouvernement et qu'il est dès lors plus difficile à la population de se pronon-

(suite, page 12)

La lettre de monsieur Schreyer

Le très honorable
Pierre E. Trudeau
Premier ministre
du Canada
Ottawa (Ontario)

J'ai bien reçu votre lettre du 24 février dernier concernant la campagne d'information qu'il y aura lieu de lancer au sujet des programmes à frais partagés mis à exécution au Manitoba.

J'ai discuté ce projet avec mes collègues du Cabinet et nous sommes convenus que les objectifs et les lignes directives que vous exposez dans votre lettre sont acceptables en principe. Le Manitoba est maintenant prêt à aborder l'étude conjointe des formules de mise en oeuvre possibles dans l'optique générale que vous avec proposée.

Etant donné que, par le passé, la publicité faite de concert par nos deux gouvernements s'est limitée à un petit nombre d'initiatives conjointes bien précises, il est indispensable que nos fonctionnaires organisent et surveillent avec le plus grand soin la première étude des programmes et qu'ils nous remettent régulièrement des rapports sur l'état des travaux de même que sur tout problème sérieux qui pourrait surgir. A cet égard, j'ai été heureux d'apprendre que des membres de votre personnel et du mien ont déjà eu un certain nombre d'entretiens utiles sur la question et qu'ils sont convenus de l'importance d'entretenir des rapports étroits.

Afin d'assurer que l'étude sera entreprise dans les meilleures conditions possibles, je me permets de suggérer que nous demandions à nos fonctionnaires de se réunir dans un proche avenir afin d'étudier et définir les méthodes d'étude précises qu'ils utiliseront et d'arrêter leurs mécanismes de communication. Je crois en effet qu'il est essentiel de régler ces dé-

(suite, page 12)

Nouveau directeur général à la S.F.M.



De gauche à droite, le nouveau directeur général de la Société Franco-Manitobaine, M. Gérard Jolicoeur, M. Raymond Poirier, qui vient d'être nommé directeur général adjoint de la Société, et M. Norman Dupasquier, ci-devant directeur général qui nous quittera sous peu pour aller étudier en France.

La Société Franco-Manitobaine rend public le nom de son nouveau directeur général. Il s'agit de M. GÉRARD JOLICOEUR.

M. G. Jolicoeur est un jésuite franco-manitobain qui a travaillé depuis une dizaine d'années à Rimouski, au Québec, comme professeur et administrateur au Collège de Rimouski, puis comme coordonnateur régional du perfectionnement pour le Ministère de la Fonction Publique, dans le cadre du Plan de Développement de l'Est du Québec. Il avait auparavant été professeur au Collège de Saint-Boniface pendant 8 ans, nous quittant en 1961 pour des études de Maîtrise et de Doctorat en Sociologie à l'Université de Chicago et à l'Université Laval. En 1965 il a fait une étude sur les Franco Manitobains, commanditée par la Commission Laurendeau-Dunton. Pour le diocèse de Rimouski, il a dirigé en 1967 une enquête sur les tendances de la foi. Cette enquête a été le prélude à un synode diocésain où M. Jolicoeur a été actif pendant trois ans à titre de conseiller puis comme président de la commission sur la charité et le développement.

M. Jolicoeur remplace M. NORMAN DUPASQUIER, dont l'excellent travail depuis un an est apprécié de tous.

□

La S.F.M. désire également annoncer la nomination de M. RAYMOND POIRIER au poste de directeur général adjoint. M. Poirier est entré en fonction à la Société Franco-Manitobaine au mois de juillet 1974 comme coordonnateur en économie. Au mois de janvier suivant, il était nommé adjoint à la direction. En tant que directeur général adjoint, il sera responsable de la planification de l'action communautaire dans les différentes régions où l'on trouve des conseils régionnaux de la S.F.M. En plus il s'occupera de coordonner les actions scolaires.

Éditorial

RÉFLEXIONS

L'effort rend fort, nous disait notre vieux professeur. Des générations de Franco Manitobains ont pu s'en rendre compte, qui ont lutté, dans des ciconstances extrêmement difficiles, pour conserver leur langue, leur foi, leur culture, pour demeurer elles-mêmes et transmettre à celles qui suivraient un héritage culturel. Ces générations ont eu presque tout contre elles. Malgré cela, malgré les difficultés, des difficultés à certains moments inouïes, malgré tout, elles ont duré.

Les temps ont changé. Nombre des obstacles auxquels ont dû faire face les ancêtres ont disparu. Plus, les gouvernements sont maintenant favorables à la francophonie, y apportent des sommes d'argent fabuleuses et de l'aide sous toutes sortes de formes. La France de son côté, prodigue toutes sortes d'aides aux parlants français d'Amérique. Mais l'existence est devenue, en apparence, plus facile. On n'a plus à mener ces âpres luttes et on s'endort. On se leurre. La mollesse s'installe. Et avec la mollesse, une attitude de capitulation qui résulte aussi d'un vieux relent de peur. On a vu comment il a fallu brasser et finalement botter le derrière des membres de la commission scolaire de la Rivière-Seine pour les dégourdir, les faire sortir de leur torpeur, les secouer de la peur, une peur qui, pour l'observateur, s'expliquait mal puisqu'ils étaient en majorité au sein de leur groupe, donc détenaient le pouvoir. Ils n'avaient même pas à lutter. Il leur eut suffi de se tenir debout dès leur première décision. Or il avait suffi d'une liste de noms d'anglophones pour leur faire lâcher pied et courir se cacher. On sait le reste.

Cet épisode porte à réflexion. Il est une expression que l'on emploie ici, et que l'on n'entend pas ailleurs, et que l'on utilise sur un ton de presque gêne, comme si on s'excusait à chaque déclaration: "En situation minoritaire. . .", ne cesse-t-on de répéter. Il semble qu'une fois que l'on a prononcé la formule, on soit un peu plus à l'aise. Mais, enfin, qui, dans le Monde, n'est pas, d'une façon ou d'une autre, "minoritaire"? Qui? Et puis, parler de "minorité" ici? Ici où l'on compte au moins une cinquantaine de groupes ethniques?

Pourquoi faudrait-il s'excuser? Et s'excuser de quoi? Le Franco Manitobain ne doit rien aux autres. Ses ancêtres ont été les premiers au pays. Ils y sont arrivés il y a au-delà de trois cent cinquante ans. Ils ont parcouru l'Amérique de long en large, y ont partout laissé leur marque. Le Français Canadien a des titres dont il devrait être fier et cela devrait contribuer à le rendre sûr de lui. Le Franco Manitobain devrait se tenir droit, la tête bien haute!

A la suite de l'affaire de Saint-Norbert, une personne qui s'y connaît en éducation pour y avoir consacré toute son existence, et qui connut aussi les luttes d'autrefois, nous disait au téléphone: "Saint-Norbert, victoire, c'est très bien. Mais il ne faut pas rester là. Il faut consolider après la bataille et repartir, continuer, poursuivre la lutte." On se demande, à observer le comportement de nos gens et quand on se rend compte du nombre formidable de lâcheurs — les quelque quarante milliers de nos frères qui au Manitoba ont laissé tomber la langue française —, on se demande si vraiment le groupe franco-mantobain veut durer en français, ou si plutôt il n'est pas en train de succomber à une lassitude extrême, à une fatigue mentale, à un laisser-aller qui résulterait d'une sorte de désespoir, d'une frustration extrême qui se manifeste, que l'on retrouve sur tous les plans, à tous les paliers de la vie collective, jusqu'au mode de vie de chaque individu, et qui se traduit par la peur de s'exprimer, d'aller jusqu'au bout. À la suite d'un éditorial (LA LIBERTÉ, livraison du 30 juillet) une autre personne, éminente, nous confiait: "Vous touchez exactement le point". Et le monsieur ajoutait: "Il y a des choses que l'on ne veut pas dire. . . vous, vous les dites. . . continuez".

La peur de s'exprimer. On réclama, un jour, de la station CKSB, une tribune libre à la radio. La station obligea et on essaya une demi-heure. Or l'animatrice eut toutes les misères du monde à provoquer des appels. Quand elle y réussissait, on se trouvait presque à la fin de l'émission. Quelques personnes seulement téléphonaient, et toujours les mêmes. Certaines interlocutrices demandèrent à l'animatrice pourquoi il leur fallait décliner leurs noms à la téléphoniste, en faisant l'appel. Elles avaient peur de donner leur nom. La peur. La peur de tout.

Le professeur Viviane Doche, anthropologue, a posé des questions sur les comportements des Franco Manitobains, questions auxquelles les réponses pourraient être non seulement intéressantes mais utiles. LA LIBERTÉ a publié ces questions en suggérant qu'on y réponde. Pas un son ne fut entendu, pas une ligne ne vint. . . La peur. La frustration de la petite dame qui essaie timidement de jouer Marie-Antoinette mais qui sait fort bien qu'elle n'a pas l'aplomb de mener l'aventure jusqu'au bout, qu'elle laissera tomber — pour recommencer, et de nouveau laisser tomber, et ainsi de suite. Cette forme de réaction à la frustration ne résulte pas seulement d'une existence moche mais se situe dans un contexte de frustration globale d'un peuple qui, à certains moments, semble avoir perdu ses idéaux pour se rabattre sur ce qu'il croît être la vie facile, la grosse voiture et autres bébelles de la civilisation US.

La société québécoise a passé par là. Le sursaut, là-bas, des années récentes, se traduit, on s'en rend compte chaque jour, dans tous les domaines, s'exprime par des cris, des hurlements, des obscénités (chanson, littérature, théâtre), par des actes violents, etc. Le Québécois a longtemps manqué d'air. Il a fini par casser les carreaux et il secoue violemment ses frustrations. Il gueule sa volonté de s'affirmer et il n'est pas impossible qu'il y réussisse.

Au cours d'une réception, il y a quelques mois, une jeune femme d'ici, s'adressant à des Québécois et à des Français, leur suggérait de "nous laisser tranquilles. . . on est bien tout seuls. . .". Le ton était infiniment triste. J'y ai souvent repensé depuis. . . C'était un peu comme si elle nous avait dit: "laissez-nous mourir en paix. . .".

Jean-Jacques Le François

La parole est aux lecteurs

DES POINTS DE VUE

Cher M. Le François,

Veuillez trouver ci-inclus deux articles: intitulés "C'est fini le français au Manitoba" et un autre intitulé "Entretenons nos illusions". Je n'ai jamais demandé a qui que ce soit de publier ces articles, et je n'ai pas l'intention de les faire publier dans l'avenir. La raison de la non publication des deux articles c'est qu'ils traduisent assez fidèlement, je crois, le sentiment général de la population canadienne-française du Manitoba sur le sujet traité et par conséquent perdent de ce fait leur utilité.

Cependant la lettre du père G. Belcourt, s.j., ancien visiteur des écoles françaises au Manitoba, a passablement sa réponse dans ces articles. Pour aller au plus court, le père Belcourt, le père Arès, s.j., et le père Martial Caron, s.j. - ce dernier originaire du Manitoba - veulent à tout prix établir une thèse qui consiste à décourager les Franco Manitobains devant un problème de persécution constante et à les inviter à émigrer au Québec! La thèse ne tient pas, car jusqu'à présent les Franco Manitobains s'en sont toujours tirés magnifiquement, tant au point de vue de la foi que de la langue! Actuellement les Franco Manitobains n'ont rien à désirer de plus du point de vue de **la Loi** tant au sujet de la langue que de la foi. Alors pourquoi l'affaire de Saint-Norbert, qui d'ailleurs vient d'être réglée à l'entière satisfaction des partis concernés? La raison est apparente: en abolissant l'Association d'Education, aucun travail positif se faisait pour la conservation de la langue et de la foi, c'était le laisser aller! Le père Belcourt a écrit que l'abolition de l'Ecole Taché marquait la disparition de la dernière école française au Manitoba! Il aurait fallu écrire que c'était la première! La Société Franco-Manitobaine, qui a remplacé l'Association d'Education", qui elle parlait au nom de tous les Canadiens Français du Manitoba, s'est prononcée contre le maintien de l'école Taché et ça ne représentait pas évidemment le sentiment des Canadiens Français. Le Président d'alors a démissionné mais la bêtise n'a pas été réparée! J'ai fait du ministère pendant cinquante années au Manitoba et tout ce que le père Belcourt raconte au sujet des persécutions de la part des méchants anglais n'est pas vrai; jamais une institutrice a persu son permis d'enseigner, etc.

Votre dévoué

Edmont Lavoie,
prêtre retiré

"C'est fini le français au Manitoba!" ?????

Ce sont là les paroles même du père Martial Caron, s.j., prononcées à la télévision à l'occasion de la première ou une des premières réunions annuelles de la Société F r a n c o-Manitobaine L'abbé Pierre Raymond, dans la même circonstance et également à la télévision, a cru bon renchérir sur la proclamation du père Caron en invitant les Manitobains à émigrer dans la Province de Québec!

De fait déjà dans les années quarante, des Canadiens Français du Manitoba émigraient dans la province de Québec: C'étaient nos bacheliers du Collége de Saint-Boniface! Grâce à leur bilinguisme

(suite, page 3)

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le mercredi par Presse Ouest, Limitée, au service des 12,000 foyers du Manitoba français. Membre de la M.W.N.A. et des Hebdos du Canada.

DIRECTEUR PAR INTÉRIM ET RÉDACTEUR EN CHEF: Jean-Jacques Le François. — JOURNALISTE COOPERANT: Jean Lesieur.
SERVICE DES ANNONCES: Gérald Dubé
Au téléphone: 247-4824

Toute correspondance doit être adressée à : LA LIBERTÉ, Case postale 96, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Au téléphone: 247-4823.

L'abonnement annuel coûte $7.50 au Canada, $8.50 aux Etats-Unis, et $9.50 dans les autres pays.

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Kingdon Printing (1974) Ltd., 807, rue Erin, Winnipeg, Manitoba R3G 2W2. Enregistrée comme courrier de deuxième classe: no 0477.

La parole... (suite)

ils trouvaient facilement des emplois lucratifs dans le Québec et surtout à Montréal et plus tard à Ottawa. J'ai entendu le père Louis Mailhot, s.j., Recteur du Collège de Saint-Boniface, dans les années quarante, dire qu'il était inutile de travailler à augmenter le nombre des élèves du Collège puisque ce dernier produisait un surplus de bacheliers pour satisfaire les besoins locaux! Ce qui nécessitait une émigration vers l'Est, de nos bacheliers! Au sujet d'émigration au Québec il convient de faire ici une mise au point. Le Canadien Français du Manitoba n'est pas un Québécois, mais un Manitobain et la différence est notable. Pour la majorité des Canadiens Français du Manitoba leurs ancêtres ont émigré ici il y a déjà un siècle. Mise à part la communauté d'origine et de culture (foi, langue, traditions) le type canadien français manitobain ne ressemble guère au Québécois. Où en sommes-nous actuellement du point de vue de notre identité culturelle? Et d'abord qu'est-ce que c'est que l'identité culturelle du Canadien Français du Manitoba? Il y a trois éléments indispensables: la foi, la langue et les traditions et évidemment une mentalité propre aux Manitobains. Il importe de souligner que la langue et les traditions jouent un rôle important pour la conservation de la foi. On trouve dans l'histoire de l'Ouest canadien la preuve de cet énoncé; par exemple plus de la moitié de nos Canadiens Français qui ont émigré dans la ville de Vancouver, C.-B., ville anglaise et protestante, ont perdu la foi! et d'autres....

Mais d'abord un peu d'histoire: En 1916 la loi Thornton abolissait l'enseignement du français dans les écoles du Manitoba. On pouvait enseigner la religion après les heures de classe, c'est-à-dire après 3h30. C'était l'abolition des écoles catholiques que garantissait la Constitution. Cependant, grâce à la perspicacité des premiers évêques de l'Ouest canadien, Nos Seigneurs Provencher, Taché, Langevin, Béliveau, les émigrants canadiens-français avaient été groupés dans des paroisses homogènes. Voir "L'Implantation de l'Eglise Catholique Romaine au Manitoba et dans les plaines de l'Ouest canadien" dont un volume se trouve à la Bibliothèque française de Saint-Boniface, rue Cathédrale et que j'ai moi-même compilé". Le même effort de groupement des émigrants catholiques venus d'Europe Centrale a été fait par les premiers évêques de Saint-Boniface. Cependant la propagande d'anglicisation faite par le Département canadien d'émigration a considérablement contrecarré cet effort.

La loi Thornton a eu un effet contraire à ce que nos anglicisateurs s'attendaient. Les laïques de langue française du Manitoba, les Canadiens Français du Manitoba se sont organisés et ont fondé L'Association d'Education. Avec l'aide des évêques et du clergé religieux et séculier et des communautés religieuses et des laïques enseignants, la loi est devenue inopérante. Le français et la religion s'enseignaient dans nos écoles paroissiales mieux que jamais! Une particularité de la loi scolaire nous a aidés considérablement: Les curés et les ministres protestants étaient désignés par la loi comme des visiteurs officiels des écoles de leur district ou de leur paroisse. Comme question de fait, les archevêques de Saint-Boniface nommaient des visiteurs attitrés dont la tâche consistait à promouvoir et à surveiller l'enseignement du français et de la religion. Le zèle des curés était constamment stimulé par des lettres pastorales.

Actuellement la loi laisse peu à désirer au sujet de l'enseignement du français et de la religion.

Mais de fait où en sommes-nous actuellement du point de vue culturel, c'est-à-dire de la langue, des traditions et de la foi?

Pour ce qui est des adultes, on peut dire que la culture n'est pas quelque chose qu'on met de côté comme un vieux vêtement. C'est dans le sang et ça y restera, peu importe les difficultés que l'on rencontre.

Pour les jeunes, s'ils ne l'ont pas acquise, soit au foyer soit à l'école, c'est le vide où mieux la table rase, c'est-à-dire ce qu'on a pu recevoir de bon, de valable pour le remplacer par ce qui n'est pas valable.

Les causes sont multiples: D'abord la propagande pernicieuse, immorale, hérétique que la télévision nous donne à profusion et souvent sous forme de valeurs véritables et même spirituelles: Le 5D, est un exemple. On nous présente les religions nées du paganisme comme des religions véritables, si on faisait autant pour la vraie religion chrétienne! On fait passer les uns après les autres les prêtres laïcisés, on les laisse attaquer l'Eglise Catholique, le dogme, la morale catholique avec la plus grande sérénité! "Le Jour du Seigneur" revient tous les dimanches avec ses accrocs à la Liturgie de l'Eglise, ses messes dansantes au son d'un chant et d'une musique trépidante, l'autel du Sacrifice envahie par des filles et des hommes habillés en négligés, et tout ça et beaucoup d'autres recommandés par le Bureau Diocésain des Communications Sociales!

A-t-on mis nos catholiques une seule fois en garde contre des représentations immorales, païennes, athées?

Mais qu'on se rassure, ce n'est pas là la cause principale de l'ignorance religieuse et de l'immoralité en vogue chez la jeune génération devenue adulte avant l'âge.

La cause fondamentale c'est l'abolition de l'Association d'Education contre la volonté des gens intéressés, les Canadiens Français du Manitoba!

On a donné pour raison que le clergé exerçait trop d'influence dans le fonctionnement de l'Associa-

(suite, page 13)

L'équipe de la S.F.M. pour 1975-1976

L'équipe 75-76 de la S.F.M. est formé du personnel suivant:

GÉRARD JOLICOEUR, directeur général.

RAYMOND POIRIER, directeur général adjoint

PAUL PRÉFONTAINE, sera coordonnateur de l'action communautaire en milieu urbain, en collaboration avec les conseils régionaux situés dans la grande ville. Il sera aidé par un coordonnateur à temps partiel.

LOUISE LAHAIE, collaborera avec les Conseils Régionaux de La Montagne, du Cheval-Blanc, tout en étant responsable des programmes féminins. Elle s'occupera en particulier des programmes préscolaires tels que les Mini-Franco-Fun et les Mini-Franglais.

PIERRE MEUNIER, planifiera l'action communautaire en milieu rural. Il collaborera en particulier avec les conseils régionaux de la Rivière-Seine, de la Rivière Rouge, de Saint-Georges/Powerview et de South Junction/Vassar. Pour ce qui est de Thompson, Sainte-Rose/Laurier/Saint-Lazare, il se fera aider par des coordonnateurs à temps partiel.

MARCEL MARIN, est libéré de ses responsabilités régionales pour s'occuper exclusivement des programmes à portée économique.

GILLES GAGNON, ajoutera à ses activités auprès des Scouts et des Guides toute l'action "Jeunesse". Il sera aidé à mi-temps par RICHARD SIMOENS, Président du Conseil Jeunesse Provincial de la S.F.M.

JACQUELINE THIOUX, sera secrétaire de la direction. Elle est le vétéran de l'équipe étant au poste depuis 8 ans.

MARIETTE TRÉPANIER, secrétaire, agira comme réceptionniste, assistante-comptable, sténo-dactylo au service des coordonnateurs...

Toute cette jeune équipe est en place depuis plusieurs mois, quelques-uns de ses membres depuis un an ou plus. Dès le début de septembre, tous seront prêts à aborder la nouvelle saison avec enthousiasme. Leur objectif commun est bien simple: aider la communauté franco-manitobaine à se développer en tant que communauté française, vivante, fière et dynamique.

L'Actualité

DES DIABLES D'HOMMES

Jacques-René de Brisay de Denonville, Gouverneur de la Nouvelle-France (1637-1710), dans un mémoire à Versailles, écrit que "les gens de ce pays sont bien difficiles à gouverner...". C'est l'éternelle rengaine des gouverneurs et des intendants de la Nouvelle-France. Une nouvelle génération est née au pays. Elle connaît le froid, est amie de l'Indien, parle sa langue. Les jeunes Français Canadiens s'enfoncent dans la forêt vers la liberté, la vie à l'indienne, qu'ils adorent. À tel point que les gouverneurs émettent des ordres pour tenter de les retenir dans les campagnes et dans les villes. Rien n'y fait. Malgré les menaces de châtiment, ils passent outre. Ils ont quinze ans, seize, vingt ans, partent pour un an, deux ans, dans "les Pays d'en-Haut", sillonnent les Grands Lacs, descendent le Mississipi, bataillent dans les colonies anglaises, au sud-est, ravagent les établissements anglais et capturent les vaissaux à la Baie d'Hudson.

Plusieurs observateurs de l'époque ont écrit sur ces "Canadiens" extraordinaires. En 1757, Bougainville trace un portrait des "Canadiens": "Les simples habitants, écrit-il, seraient scandalisés d'être appelés paysans. En effet, ils sont d'une meilleure étoffe, ont plus d'esprit, plus d'éducation que ceux de France. Cela tient à ce qu'ils ne payent aucun impôt, de ce qu'ils ont droit d'aller à la chasse, à la pêche, et de ce qu'ils vivent dans une espèce d'indépendance. Ils sont braves, leur genre de courage, ainsi que les Sauvages, est de s'exposer peu, de faire des embuscades, ils se battent en s'éparpillant et se couvrant de gros arbres; c'est ainsi qu'à la Belle-Rivière, ils ont défait le général Braddock. Il faut convenir que les Sauvages leur sont supérieurs dans ce genre de combattre, et c'est l'affection qu'ils nous portent qui jusqu'à présent a conservé le Canada. Le Canadien est haut, glorieux, menteur, obligeant, affable, honnête, infatigable pour la chasse, les courses, les voyages qu'ils font dans les Pays d'en Haut, paresseux pour la culture des terres. Parmi ces mêmes Canadiens, on met une grande différence pour la guerre et les voyages d'en Haut entre ceux du gouvernement de Québec et ceux du gouvernement de Montréal, qui l'emportent sur les premiers; et ceux de Québec valent mieux pour la navigation; parmi ces habitants ceux qui voyagent dans les Pays d'en Haut sont réputés les plus braves".

Un mémoire anonyme, daté de 1705 et cité par Raymond Douville et Jacques-Donat Casanova, décrit les voyages en canot des coureurs de bois: "Ils fument continuellement, chantent des chansons de leurs pays, qu'ils ont apprises de leurs pères et qui viennent de leurs ancêtres de France. À toutes les deux heures, ils débarquent de leurs canots et se reposent de cinq à dix minutes. Ils calculent les distances par le nombre de pipes qu'ils fument entre deux arrêts...".

Ils sont indépendants d'esprits, indisciplinés, astucieux. "Si une loi ou un règlement lui (au Canadien) répugne tout particulièrement, note Lanctôt, il ne manifeste même pas; il se contente de l'ignorer. Il lui oppose la force irrésistible de l'inertie...".

Quand ils partent en expédition, les soldats de la Nouvelle-France refusent d'être commandés par un Français, qui qu'il soit. Lorsque d'Iberville, l'un des leurs, est nommé second et accepte de partir en guerre, "ses concitoyens le suivent aveuglément...". Et l'expédition se met en marche au mois de février 1686, au plus fort de l'hiver. À pied, en raquettes, tirant les traînes sauvages chargées de munitions et de quelques vivres, se nourrissant de lièvre gelés, de suif et de biscuits, couchant sur la neige, ils capturent trois forts anglais et des stocks de fourrures à la Baie James et reviennent au bout de six mois après avoir parcouru près de quatre mille kilomètres. Des hommes "aux jarrets de fer".

La Canadienne? "Les Canadiennes, remarque Bacqueville de la Potherie en 1700, ont de l'esprit, de la délicatesse, de la voix et beaucoup de disposition à danser. Elles n'ont l'air ni provincial, ni bourgeois; ce sont de vraies femmes du monde, même des femmes du monde de Paris." Douville écrit que les autorités ecclésiastiques ont aussi remarqué qu'elles aiment à étaler leurs attraits: "Certaines d'entre elles, note l'évêque de Québec en 1690, ne se font point de scrupule d'avoir la gorge et les épaules découvertes quand elles sont dans leur maison; nous en avons nous-mêmes rencontré en cet état."

Jean de Lotainville

o

JOHN LITTLETON à CBWFT

Le dimanche 10 août prochain à 17h, à la chaîne française de télévision de Radio Canada — au plan national — présente, "Spécial John Littleton".

Cette émission, une reprise du 28 mars dernier, eut un si grand retentissement, que Radio-Canada a bien voulu répondre aux désirs de plusieurs téléspectateurs.

John Littleton est reconnu pour sa voix riche, puissante, profonde et mélodieuse. Mais il est surtout un homme rempli de chaleur humaine qu'il sait la faire déborder jusqu'au plus profond de tous les coeurs. Ce n'est pas étonnant, qu'il sache attirer les foules à ses spectacles.



A plusieurs reprises nos amis de l'Ouest ont exprimé le regret de ne pouvoir se procurer les disques de Littleton dans leurs discothèques locales. Il est possible de les commander directement à la discothèque française "Musicana", de Saint-Boniface, boulevard Provencher.

Maria Prenovault, s.n.j.m.

ÉCOUTEZ CKSB

Louise Forrestier

L'émission **Tour de chant**, samedi à 16 heures, sera consacrée à Louise Forrestier qui, selon Christian Leroy, est une interprète qui se distingue parmi tant d'autres. Le concert que vous entendrez a été enregistré à Camp Fortune dans le cadre du festival d'été de Radio-Canada à Ottawa.

La Chine

L'émission **La Feuillaison** vient de terminer une série sur la contre-culture et passe maintenant à une autre série qui sera consacrée à la Chine. La première émission, ce vendredi à 21h30, brossera le portrait du célèbre Mao Tsé-toung. Vous pourrez entendre des témoignages d'Andre Malraux, de Jacques Duhamel, ancien ministre; de Jacques Guillermaz, directeur d'Etudes et directeur du Centre de Documentation sur la Chine contemporaine à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes; de Han Suyin, écrivain; de Marcelle Marquet; et de Guy Brosselet, traducteur des poèmes de Mao Tsé-toung. Cette série a été produite par la communauté radiophonique des Programmes de Langue française.

A l'Antenne

Encore une fois, l'émission **A l'Antenne** vous présentera des invités de marque. Aujourd'hui, jeudi, Colette Devlin donnera l'antenne à Angèle Arsenault qui, depuis quelques années devient de plus en plus connue hors de l'Acadie, son pays natal. Soit dit en passant, il semble que les artistes acadiens se multiplient récemment...on vit peut-être, sans trop s'en rendre compte, une époque qui passera à l'histoire sous le nom de Réveil de l'Acadie.

Andréanne Lafond, pour sa part, a invité Simone Chartrand à son émission du vendredi, 8 août. Elle est l'épouse du célèbre syndicaliste québecois Michel Chartrand, président de la section construction de la F.T.Q., etc., etc. On apprendra aussi que Simone Chartrand est fille de juge, mère de sept enfants et femme engagée...ça, on aurait pu s'en douter. Qu'importe, il sera sans doute intéressant de voir ce que peut être la vie avec Michel Chartrand.

Je me souviens

Les amateurs d'histoire et ceux pour qui Lionel Groulx est encore une idole auront cru se retrouver sur un terrain cher et familier en lisant le titre de ce paragraphe. Il n'en est rien. Ou plutôt, il n'en est que très peu. Car, si c'est au passé que sera dédiée l'émission **Noctambules** cette semaine, il faut entendre par là un passé propre et individuel et non le passé commun et collectif dont parle le célèbre chanoine.

De grandes et belles chansons vous sont réservées et si quelques-unes peuvent paraître un peu mélancoliques et tristes, il en est une qui, à elle seule, saura donner du coeur même au plus désespéré. C'est de la chanson d'Edith Piaf, **Non, je ne regrette rien**, qu'on parle. Si vous ne connaissez pas cette chanson, écoutez Noctambules ce samedi, à 23 heures. Pour cette chanson seule, ça en vaut la peine.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES
SECRÉTAIRES BILINGUES AU MANITOBA



Résultats d'une RECHERCHE effectuée auprès de 376 entreprises manitobaines en vue de mesurer le besoin de secrétaires bilingues au Manitoba. (Les chiffres suivants nous ont été fournis par le Centre de Recherches du C.U.S.B. et par une Société de Recherches économiques, SORECOM.)

	Secteurs de l'Economie		Réponses reçues	Effectifs bilingues actuels: Commis de bureau	Effectifs bilingues actuels: Secrétaires	Effectifs bilingues actuels: Perfectionnement requis	Besoin de Secrétaires bilingues et/ou de Commis de bureau: actuel	d'ici 1 an	d'ici 2 ans	d'ici 3 ans
1	Gouvernemental et para-gouvernemental (21 — franco. / 42 — anglo.)	Fédéral Provincial Municipal	30 17 16	50 62 3	16 36 15	4 35 —	3 3 —	2 84 —	1 82 —	— 55 —
2	Manufacturier (2 — franco. / 95 — anglo.)		97	49	29	16	1	27	2	3
3	Autres : Anglophones (commerces, banques, etc.)		87	210	45	30	10	37	18	25
4	Entreprises et Organisations francophones		106	194	105	51	15	30	36	24
	GLOBAL		353	568	246	136	32	180	139	109

CONCLUSION (Extrait du même rapport)

"En résumé, que peut-on dire au sujet des besoins face à la création éventuelle d'une école de secrétariat bilingue au Manitoba? En fait, il nous apparaît évident que la création de cette école est justifiée. La clientèle potentielle est vaste et diversifiée. Une majorité d'employeurs se disent sensibilisés à la situation et favorables à la création d'une telle école. Enfin, le personnel bilingue occupe déjà une place importante et indispensable au sein de la communauté économique manitobaine."

"En deuxième lieu, il est important de spécifier que la création de cette école est relativement urgente, compte tenu des résultats de ce sondage. En effet, un total de 136 employés requièrent des cours de perfectionnement en secrétariat bilingue, en plus d'une demande nouvelle pour 34 employés bilingues. Cette école serait donc la bienvenue, et le plus tôt serait le mieux."

* * *

Pour avoir plus de renseignements ou pour faire votre demande d'admission aux programmes réguliers de Secrétariat bilingue du C.U.S.B., adressez-vous à:

M. le Directeur des Programmes spéciaux (Tél.: 233-0210)
Collège universitaire de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale, Saint-Boniface, MAN., R2H 0H7

La Session régulière, du JOUR, débutera le 2 septembre 1975.
Nous recevons les demandes d'admission immédiatement.

Du côté de la cuisine

Solution au mystère du boeuf

Biftecks "Cowboy" "Spence" ou "Famillial"... plus tant d'autres noms ambigus. De fait, une étude commencée il y a deux ans déjà, a révélé l'emploi de plus de 300 noms différents pour décrire les découpes de boeuf sur le marché de détail. Les consommateurs attendent depuis longtemps un éclaircissement sur ce mystère de termes.

Enfin une solution est en vue. Un nouveau système de nomenclature standardisée a été suggéré par des représentants de divers ministères du gouvernement fédéral en collaboration avec des représentants de l'industrie et l'Association des Consommateurs du Canada.

Selon ce système, le boeuf est divisé en 8 découpes primaires ou de gros. Celles-ci peuvent ensuite être coupées en 16 découpes de détail. La plupart des noms choisis indiquent de quelle partie de l'animal provient chaque découpe, quoique certains termes habituels comme aloyau seront encore permis.

Le quartier avant est divisé en 5 découpes primaires - pointe de poitrine, haut-côté, jarret, poitrine et côtes. A l'arrivée du magasin de détails, la pointe de poitrine et le jarret conservent leurs noms. Le haut-côté est divisé en haut-de-côtes, palette, côtes croisées, collier et épaule. Le bout-de-côe peut provenir de la poitrine ou des côtes. Le bifteck de faux-filet est une découpe de la section des côtes.

Le quartier arrière est divisé en 3 découpes primaires - flanc, cuisse et longe. Pour les ventes de détail, la cuisse est répartie entre la ronde, croupe, jarret et pointe de surlonge. La longe est taillée en côte d'aloyau, filet, aloyau, surlonge, pointe de surlonge et biftecks d'aloyau (T-bone).

L'étiquetage uniforme implique l'élimination de noms fantaisistes sur l'empaquetage de boeuf frais. Par exemple, le bifteck de faux-fillet devrait être dit un bifteck de faux-filet chez tous les détaillants au Canada - et non pas un bifteck "Delmonico" dans un magasin et bifteck "Spencer" dans l'autre. De même, une découpe "New York" peut s'identifier à la surlonge de la longe; le bifteck "Famillial" à la ronde ou à la cuisse, et le bifteck "Cowboy" à la section haut-de-côtes ou haut-côté. Cette uniformité facilite et simplifie l'achat de la viande pour le consommateur.

Si le consommateur possède déjà certaines connaissances quant à la tendreté de chaque découpe d'une demi-carcasse de boeuf, il est moins difficile à ce moment-là de choisir la méthode de cuisson la plus appropriée.

Les découpes les plus tendres proviennent des côtes et de la longe. On peut cuire celles-ci à l'aide d'une chaleur sèche - griller, sauter et rôtir à 325°F.

Les découpes les moins tendres viennent de la pointe de poitrine, haut-côté, jarret, poitrine et flanc. Ces endroits contiennent des tissus connectifs qui sont amollis par une cuisson lente et une chaleur humide - braiser, rôtir à couvert, mijoter et cuire sous pression. Lorsque bien préparées, les découpes moins tendres sont aussi savoureuses et aussi tendres que les découpes plus dispendieuses.

Les découpes de la cuisse sont modérément tendres. La croupe, la pointe de surlonge et l'intérieur de ronde peuvent être cuits par une chaleur sèche, mais le jarret et l'extérieur de ronde doivent subir une cuisson à chaleur humide.

Résoudre le mystère de l'achat du boeuf aura pour effet de faire bénéficier le consommateur à partir du comptoir de la viande jusqu'à la cuisine. Pour plus d'information, s'adresser à la Division de l'information Agriculture Canada, Ottawa K1A 0C7, et demander votre copie gratuite du feuillet intitulé "Découpe de boeuf".

D'autres salades

Salade de macaroni et de fromage

2 tasses de macaroni cuit (1tasse ou 4 onces, non cuit)
3 oeufs cuits dur, hachés
½ tasse de piment vert haché
¼ tasse de piment doux en conserve, haché finement
2 c. à table d'oignon haché finement
1 tasse de céleri haché
Sel et poivre
½ tasse de mayonnaise ou de sauce à salade
1 tasse (4 onces) de fromage cheddar moyen, râpé.

Salade de poulet et de poires

4 tranches épaisses (environ 14 onces) de poulet cuit, en lanières
2 tasses de poires pelées, en dés
1 tasse de céleri tranché finement
½ tasse de carottes râpées
½ c. à thé de sel
Poivre
2 c. à table de vinaigrette française
1 tasse (4 onces) de fromage suisse transformé, en dés
2 c. à table de mayonnaise ou de sauce à salade - Laitue.

AU SERVICE DU CITOYEN

Par Information Canada

La saison estivale au Manitoba est marquée chaque année de nombreuses activités multiculturelles: festivals de danse et de théâtre, festivals folkloriques où on y trouve de l'artisanat, de la musique et de l'art culinaire des diverses cultures.

Nous vous présentons cette semaine des publications qui, nous l'espérons, sauront vous intéresser et peut-être vous aider sur le multiculturalisme.

Ces brochures que nous vous présentons sont GRATUITES et disponibles à Information Canada au 303, rue Main, Winnipeg. Vous pouvez vous les procurer également en téléphonant au 985-2890.

PREMIERE CONFÉRENCE CANADIENNE SUR LE MULTICULTURALISME- Un aperçu des programmes du gouvernement fédéral concernant le multiculturalisme. Ce rapport a été publié à l'occasion de la première Conférence canadienne sur le multiculturalisme, en octobre 1973. Ces programmes ont pour but d'encourager les groupes culturels à partager leur patrimoine avec tous les autres Canadiens... pour leur faire découvrir notre diversité culturelle.

PREMIER RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN DU MULTICULTURALISME- Au cours d'une allocution prononcée à Winnipeg au mois de mai 1972, le Premier ministre Trudeau annonçait la décision du gouvernement de créer un Conseil consultatif canadien du multiculturalisme. "Notre ambition, a-t-il déclaré, est de réunir des personnalités possédant les qualités requises pour proposer des recommandations susceptibles de rallier tous les Canadiens au développement culturel de notre pays". Au mois de mai 1973, 101 personnes ont été nommées membres du Conseil consultatif canadien du multiculturalisme.

Nous avons en plus deux autres brochures qui sauront également vous intéresser et intitulées: PROGRAMME DES CENTRES MULTICULTURELS (Guide pour les Demandes de Subventions); et PROGRAMME DE PROJETS AU TITRE DU MULTICULTURALISME (Guide pour les Demandes de Subventions).

* * *

Pour plus de renseignements sur les programmes du gouvernement fédéral, communiquez avec Information Canada.

Conseils

ATTENTION AUX FUSIBLES- Si un fusible brûle à la maison, l'Association des consommateurs du Canada vous conseille d'en chercher la raison avant de le remplacer. Les fusibles servent à couper le courant en cas de surcharge d'une déviation. La plupart des maisons d'habitation requièrent l'emploi de fusibles de 15 ampères. Or, il arrive fréquemment de remplacer un fusible de 15 ampères par un de 30 ampères. L'utilisation d'un fusible de calibre plus élevé risque de provoquer un incendie. Afin d'éviter l'emploi d'un fusible d'ampérage inapproprié, placez une rondelle réjection dans le porte-fusible. Soyez un consommateur prudent.

* * *

EMPLOI CONVENABLE D'UN ASPIRATEUR- L'Association des consommateurs du Canada vous rappelle de ne pas utiliser votre aspirateur sur des surfaces mouillées, ramasser des mégots de cigarettes et des objets pointus ou refermer les portes sur le cordon. De plus, prenez garde de ne pas passer l'aspirateur sur le cordon, surtout si vous possédez un appareil à brosses rotatives et de ne jamais déplacer l'aspirateur en le tirant par le cordon. Soyez un consommateur avisé.

* * *

PRINCIPES DE CONGÉLATION- L'Association des consommateurs du Canada vous rappelle certains principes de congélation de base. Ne choisir que des produits de première qualité; les empaqueter dans des contenants sans odeur, étanches à l'humidité et à la vapeur; les congeler immédiatement à -18⅔C ou moins; dans le cas des tartes et gâteaux glacés, congeler d'abord, empaqueter ensuite; il ne faut congeler que les aliments préparés qu'on peut utiliser dans les quatre mois; assaisonner les aliments avec discrétion car la congélation transforme le goût de certains condiments. Devenez membre de l'ACC, 251 ouest, avenue Laurier, bureau 801, Ottawa, Ontario, K1P 5Z7.

De ci, de ça...

Les maringouins. — Si on continue à discuter de vaporisation pour se débarrasser des moustiques, on va se rendre au temps froid et le problème va être réglé — pour cette année. ..

* * *

Un autre. — Notre confrère Jean Lesieur, journaliste coopérant français à LA LIBERTÉ, se marie, samedi qui vient, à une charmante jeune personne qu'il a connue en France mais qui habite New York. Elle se nomme Carolyn White, parle un beau français, et habitera bientôt parmi nous.

* * *

La maladie du sommeil. — Dans le contexte de la lutte aux maringouins (lutte verbale, jusqu'ici), on commence à parler d'une certaine variété de ces insectes qui, en piquant, provoquerait chez les chevaux et chez les humains, la maladie du sommeil. Nous connaissons déjà bien des gens qui, sans avoir été "piqué", sont atteints de la maladie du sommeil...

* * *

La situation économique. — Le Canada a connu sa plus difficile période depuis la Deuxième Guerre au cours des derniers dix-huit mois. A la fin de juin, 725,000 personnes étaient en chômage. Et le coût de la vie continue de s'élever. On dit que la situation va maintenant s'améliorer. On craint cependant une nouvelle vague d'inflation avec la reprise. Ce sont les provinces des Prairies qui sont en meilleure posture.

* * *

Le couvre-feu. — On a, au cours d'une enquête récente au pays, demandé aux gens s'ils étaient en faveur d'un couvre-feu qui affecterait les enfants de moins de seize ans. Il y a déjà deux villes canadiennes — Englehart, en Ontario, et Coquitlam, en Colombie-Britannique — qui imposent un tel couvre-feu. Globalement, 60 p.c. des personnes interviewées se sont déclarées en faveur du couvre-feu, 32 p.c. se sont dites contre, et 8 p.c. "ne savaient pas". Soixante-huit p.c. des femmes questionnées se sont dites en faveur. Du côté des hommes, 53 p.c. approuvent.

* * *

Les "groupes ethniques", — La presse de langue anglaise de Winnipeg a fait état, ces jours derniers, des divers festivals "ethniques" au Manitoba, dont celui de la grenouille, à Saint-Pierre. La presse anglaise assimile, à toutes fins pratiques, le groupe francophone d'ici à n'importe quel autre groupe... Voilà ce que l'Anglo-Saxon pense du Français Canadien...

* * *

Les productions de l'ONF. — Des productions de l'ONF ont récemment été primées au vingt-quatrième festival international du film de Melbourne (Australie), au dixième festival international du film d'animation d'Annecy (France), et au dix-septième festival américain du film de New York.

* * *

AVIS DE SOUMISSIONS

Des soumissions scellées seront reçues au 674, rue Langevin, Winnipeg, Manitoba, R2H 2W4 jusqu'a 12h30 p.m., heure de Winnipeg, vendredi le 22 août 1975, pour la construction d'une addition et pour la rénovation de l'école d'Ile-des-Chênes, de la division scolaire no 14 de la Rivière-Seine.

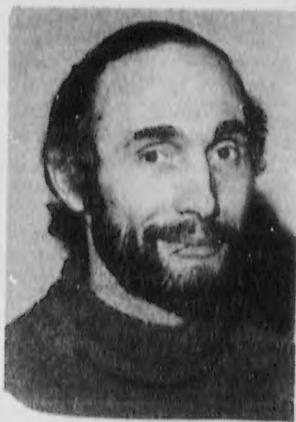
Les offres scellées de sous-contrats adressées aux entrepreneurs généraux agréés doivent être soumises pas plus tard qu'à 12h00, midi, heure de Winnipeg, mercredi, le 20 août 1975, au Winnipeg Builders Exchange, pour clore en vertu du Bid Depository System.

Les plans et devis peuvent être obtenus de Gaboury Lussier Sigurdson, architectes et urbanistes, au 674, rue Langevin, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 2W4, sur versement d'un dépôt de $100 qui sera remboursé lorsque les documents retournés et en bon état.

Les soumissions doivent être accompagnées d'une caution représentant au moins dix pour cent (10 p.c.) du montant de la soumission.

Seules les offres fermés seront considérées.

La plus basse ou quelque autre des soumissions reçues ne sera pas nécessairement celle qui sera retenue.



Informations agricoles

Louis Molin

Louis Molin est l'animateur de l'émission Actuel agricole, qui passe sur les ondes de CKSB de 7h10 à 7h30 a.m., du lundi au vendredi.

OÙ SONT DONC LES SURPLUS ?

Il est vraiment ironique de constater les réactions tant des spéculateurs que des producteurs dans l'attente des prochaines récoltes.

Tandis qu'il y a quelques mois on parlait aux E.-U et au Canada de possibilités de surplus de grains, d'autres pays se demandaient de quoi ils vivraient. Il suffit de se rappeler les propos des économistes qui se demandaient comment écoulerons-nous la prochaine récolte qui s'annonce très bonne pour se demander si les responsables de l'écoulement et de la distribution des denrées alimentaires dans le monde se préoccupent vraiment du bien-être humain ou simplement de ce que la production représente en signe de dollars.

Les choses depuis ont bien changé et se sont précipitées. Après l'annonce de récoltes sensationnelles aux E.-U. et chez nous, ce fut les inondations qui anéantissaient les récoltes de plus de 2 millions d'acres aux E.-U. Les pertes au Manitoba, surtout bien que moins considérables, toucheront durement toute la région sud sud-est.

Au niveau mondial, les relevés par les secrétariats américains de l'agriculture annonçaient que l'U.R.S.S. avait été durement touchée par une vague de chaleur et de sécheresse qui avait avancé les moissons de plus de 2 semaines et réduit considérablement les rendements. Cette nouvelle devait se confirmer à l'annonce d'achats massifs de grains par la Russie pour combler ce déficit.

L'U.R.S.S. a donc acheté 3 millions de boisseaux de blé au Canada, près de 7 millions de boisseaux de grains aux E.-U., et 4 millions de boisseaux en Australie. Où sont donc les réserves, où sont les surplus.

On apprend maintenant que des inondations en Roumanie ont transformé en lacs plus de 2.5 millions d'acres. D'après certains rapports non officiels, 22% des moissons seraient perdues. Ce désastre comprend entre autres la perte d'environ 1.5 million de tonnes de blé. En plus d'entraîner la perte du quart des céréales, ces inondations ont arrêté ou suspendu le fonctionnement d'environ 270 usines de production industrielle vital.

Aux E.-U. le temps chaud et sec menace dans l'Iowa une récolte potentielle de 650 millions de boisseaux de maïs; il ne faut pas oublier que cet état produit un cinquième du maïs américain. Plus près de chez nous en Saskatchewan, les récoltes sont aussi fortement menacées par la sécheresse et la Saskatchewan est vraiment le grenier des provinces.

Sans vouloir être pessimistes, les grains au Manitoba ne sont pas encore moissonnés et les imprévus sont nombreux dans la production agricole.

En conclusion il est une chose certaine dans le monde, des millions de gens ont faim, des millions sont victimes du capitalisme industriel, non pas au sens idéologique, mais de ses effets sur les relations entre pauvres et riches.

D'autre part le pétrole qui est devenu une arme politique n'est pas une denrée comestible comme telle et si l'on envisage sa transformation dans les multiples secteurs où il pourrait être employé,il faut bien se rappeler que le pétrole n'est pas inépuisable.

Peut-être ces cataclysmes mondiaux et le besoin croissant de survivre de plus des ⅔ des peuples de la terre forceront-ils les responsables à réformer complètement le système de vente; d'échange et de distribution des denrées de base.

Les récentes discussions à la rencontre interprovinciale des ministres de l'agriculture à Saint-Jean de Terre-Neuve sont peut-être l'espoir d'une prise de conscience au niveau gouvernemental. Que ce soit par l'établissement de programmes de stabilisation ou par des subventions directes, il n'est plus possible de laisser la loi de l'offre et de la demande régir les niveaux de production. Les cycles ascendants et descendants qui affligent les producteurs agricoles sont à toute fin pratique premièrement, une réduction des potentiels de productivité, et deuxièmement une injustice sociale, les faillites des producteurs agissant comme subvention pour la continuité de production d'une denrée.

D'autre part, et c'est là les points qu'il est important de retenir, que ce soit par la dévaluation de la monnaie qui est le reflet de l'élévation des prix, que ce soit l'abandon des régions rurales par des individus qui n'y peuvent plus faire une vie décente, c'est toujours finalement le consommateur qui finira par payer la facture■

LES CONTRATS À TERME À LA BOURSE DE CHICAGO:

Flancs de porc en août 1975:	92$55	plus 1$15
Porcs sur pied en août 1975:	53$70	plus 7$55
Boeuf sur pied en août 1975:	44$87	moins 2$85

Ouverture des contingentements pour la saison 1975-76

La commission canadienne du blé a annoncé pour la nouvelle saison agricole l'ouverture des quotas suivants: cinq (5) boisseaux de l'acre pour tous les blés Durum, les trois premiers grades de blé de printemps et toutes les orges se classant orge fourragère numéro deux (2) ou au-dessus.

De plus la commission a aussi annoncé l'ouverture de trois (3) boisseaux de l'acre pour tous les blés Glenlea cultivés sous contrats ainsi que dix (10) boisseaux de l'acre pour le seigle, le lin et le colza. Les contingentements sur le lin, le seigle et le colza ont été imposés à la demande de l'association des silos de campagne.

Tous ces contingentements sont en vigueur depuis le premier août dans tous les secteurs des prairies. Comme pour la saison 1974-75, les livraisons de grains fourragers pour l'usage domestique ne seront pas soumis aux contingentements à moins que cette mesure s'impose pour éviter l'engorgement des silos.

La revue des marchés à Toronto:

Le commerce des animaux de boucherie a été modéré et les prix étaient irréguliers.

Les prix des boeufs étaient de 1$ ou plus à la hausse, ceux des taures variaient de stables à 2$ du 100 livres à la baisse. Les vaches se vendaient à des prix variant de fermes à 1$ du 100 livres à la hausse tandis que les boeufs se maintenaient aux mêmes prix que la semaine précédente.

Les prix des veaux de choix et de boucherie fléchissaient de 5$ du 100 livres, ceux des agneaux se sont accrus de 5$ à 10$ du 100 livres.

Les prix clôturaient:

Boeufs cat. A 1-2, 47$ à 49$, ventes à 51$20; Taures cat. A 1-2, 42$ à 44$, ventes à 51$20; Vaches cat. D 1-2, 21$ à 23$, ventes à 25$00; Taureaux bon, 22$ à 24$, ventes à 25$. Les prix des porcs clôturant 1$90 à la hausse jeudi, variaient de 76$30 à 78$90, prix de clôture.

A Winnipeg cette semaine:

Les prix des animaux de boucherie variaient de 2$ à la hausse à 4$ à la baisse.

Le marché des boeufs et des taures de qualité fut lent toute la semaine en raison des températures extrêmement élevées. Les boeufs de boucherie de première qualité modérément en demande au début de la semaine, rapportaient 1$50 de moins, déclinaient d'un autre 2$ en mi-semaine pour clôturer à des prix raffermis si l'on considère la qualité et la condition de ces bêtes.

Les boeufs de plus de 1,000 livres continuaient d'être rares, quelques-uns se sont vendus 1$50 à 2$ moins cher que la semaine précédente.

Les taures A 1-2 étaient pour la plupart en-dessous de 800 livres et leurs prix fléchissaient de 2$ à 4$.

Les bonnes vaches se vendaient 1$ moins cher à l'ouverture pour clôturer légèrement en hausse; celles de moyenne qualité n'étant pas en demande, elles se vendaient jusqu'à 3$ moins cher du 100 livres.

Les prix des taureaux ont aussi baissé.

Les prix des veaux demeuraient généralement stationnaires, l'ensemble de ces animaux étant moyens et communs; les prix des veaux lourds de boucherie étaient en hausse de 1$.

Les agneaux peu en demande se vendaient 5$ à 6$ moins cher. Les prix des porcs variaient de 78$90 à 73$84, prix de clôture vendredi.

Reçu cette semaine:

3,650 animaux de boucherie comparativement à 3,900 l'an dernier. 450 veaux comparé à 450 l'année précédente. 9,900 porcs contre 18,300, et 200 moutons et agneaux contre 400 l'année passée.

Les animaux pour l'engraissement et l'élevage ont été répartis comme suit: 60 en Alberta, 100 en Saskatchewan, 200 au Manitoba et 435 en Ontario.

LES RÉGIONS

Saint-Eustache

UN BRIN D'HISTOIRE LOCALE

par Léon Ménard, c.s.v.



Voici l'aspect que présentait le premier bureau central de téléphone à Elie, Manitoba. Le 27 mai 1969 il faisait place à une nouvelle centrale automatique.

A notre connaissance, à Saint-Eustache, M. Willie McDonell a été le premier paroissien à posséder un appareil radiophonique. Pour capter les ondes lointaines il devait utiliser des écouteurs. Le phonographe a eu également son époque. A regret il nous a été impossible de savoir le nom du premier acquéreur de cet instrument dans la paroisse.

Si autrefois il était impossible de parler à une personne qui était à dix ou vingt milles, aujourd'hui, grâce au téléphone et à la radio, il est facile de parler à une personne dont on est séparé par des centaines de milles. Ces moyens modernes de communication existent depuis la découverte de l'électricité, depuis environ soixante-dix ans seulement. Quelles merveilles! D'un seul doigt, le bouton de l'appareil de la radio ou du téléviseur est tourné et immédiatement on entend très bien le commentateur de la radio ou de la télévision qui nous décrit la partie de hockey du Forum de Montréal ou d'ailleurs. Il y a aussi une foule de programmes qu'on peut écouter. Mais avant de prendre une tangente signalons qu'en 1934, le courant électrique a été installé dans les maisons familiales des paroissiens qui en faisaient la demande. Pour ceux qui demeuraient sur les terres l'installation qui comprenait également les poteaux devenait dispendieuse. Les cultivateurs se sont servi plutôt de lampes à l'huile et de fanaux à gaz. Certains possédaient un moulin à vent et produisaient eux-mêmes leur électricité. Il va sans dire qu'on ménageait lumière.

Les plus anciens se souviendront qu'en 1910, M. Edouard Bernardin, demeurant à l'emplacement de briques rouges du coin de la rue principale à Elie, s'occupait du téléphone. Il y avait bien une ligne dite privée qui se rendait jusqu'au presbytère de Saint-Eustache. C'était la seule communication de la paroisse et c'était l'idéal. Grâce à cet appareil, en quelques instants, les gens se sont sentis moins isolés les uns des autres. Aujourd'hui, comme hier, les gens continuent d'échanger leurs pensées comme s'ils étaient les uns à côté des autres. Ils font des projets, organisent des visites, vendent ou achètent ou, tout simplement, échangent des nouvelles.

Si cette installation est considéréde comme une merveille et rend des services inappréciables, essayons de revivre ensemble l'histoire du téléphone dans la région. Quelle était donc l'opétrice locale en 1912? Nulle autre que Mme Avila Aquin (Arcélie Baron). D'une cinquantaine d'abonnés les Aquin sont passés à 389. Le matin, le bureau central ouvrait à 7 heures et la fermeture se faisait à 10 heures le soir du lundi au samedi. Le dimanche était considéré comme jour de repos du Seigneur. Les heures de bureau étaient de 10 heures à midi et de 4 heures à 6 heures le soir. Adolescents, Alma (plus tard Sr Marie Sainte-Pricille) et son frère, Oris, jouaient au téléphone hors des heures de travail. Personne n'a jamais fait de plainte car ça rendait service. Leur mère, surchargée de travail — il ne faut pas oublier qu'elle était veuve — a su encourager leur débrouillardise. Et c'est ainsi que M. Oris Aquin s'est occupé du téléphone jusqu'à il y a six ans. En effet, c'est le 27 mai 1969 que le système automatique a été installé. A l'occasion de l'inauguration du nouveau système à cadran, les opérateurs ont dû quitter leur travail étant remplacés par un équipement moderne et plus adéquat et qui rend de meilleurs services aux abonnés.

Dring! Dring! Le téléphone... Mme Avila Aquin et son fils, Oris, d'Elie, ont demeuré en fonction et au service des abonnés et à la direction locale pendant 57 ans. Leur courtoisie et leur serviabilité sont connues dans la région.

Le jour de l'inauguration du nouveau système on a donné une marque de reconnaissance à M. Oris Aquin. Pour ce qui est de sa mère infatigable, elle toujours aussi humble, elle est disparue rapidement de sorte que toute la population n'a même pas eu le temps de lui rendre un dernier hommage, digne de son dévouement et de son savóir-faire. En réalité, la population sait bien que jamais ils ne pourront apprécier à sa juste valeur les services que ces gens ont rendu à la population. Serait-ce trop d'ajouter que M. Oris Aquin continue de rendre d'innombrables services au Manoir Cartier à Elie, Man; il s'y

(suite, page 8)

Saint-Eustache (suite)

connaît en fait de formulaires d'impôts.

A notre époque, n'est-ce pas que les inventions les plus brillantes attestent au génie humain? Les hommes ont réussi à se parler à distance. On peut téléphoner par exemple, à une personne qui demeure en France, au moyen d'un câble sous-marin qui est au fond de la mer et qui relie le Canada à la France. La télévision en couleurs rend la vie encore plus belle. On peut voir celui qui parle. La magie du petit écran est telle qu'on a peine à s'en arracher. Aussi les parents s'en inquiétent-ils parfois? On néglige la lecture pour la télévision. On oublie que la lecture enrichit elle aussi et souvent davantage que les programmes de télévision. Quoiqu'il en soit les savants qui l'on inventée sont bien méritants. La télévision, appareil très précieux dans les foyers, peut être une source de bonheur comme tout autre invention pourvu qu'on l'utilise avec sagesse. Alexander Graham Bell a été un des inventeurs du téléphone en 1876. Guglielmo Marconi, physicien italien, a réalisé les premières liaisons par ondes hertziennes. La science en si bonne voie s'arrêtera-t-elle? Non, plus les savants découvrent plus ils sont attirés par l'inconnu et ils y travailleront et n'arrêteront qu'avec la dimunition de leur force.

(à suivre)



LA VÉRITE

Reconnaissez à ceci l'Esprit de Dieu: tout esprit qui confesse Jésus-Christ venu en chair est de Dieu.
(S. Jean, 4, 2)

Lorette

"United Fastball League"

Les parties de balle de la série se termineront sous peu, ensuite les joutes du "Play-off" commenceront.

L'équipe de balle de "Lorette Braves" n'a eu qu'une défaite. Nos félicitations!

Le dimanche 10 août, notre équipe se rendra au grand tournoi de Balle-Molle à Notre-Dame-de-Lourdes. Tous ceux qui désirent embarquer sur le "Eagle Bus Line" sont priés de donner leur nom à M. Roch.

L'autobus partira de Lorette immédiatement après la messe de 9 heures. Hâtez-vous de réserver vos places.

Le 6 août il y a un rendez-vous pour toutes les personnes âgées et adultes intéressées à un pique-nique à Saint-Adolphe. Espérons qu'il y aura un bon nombre de gens de Lorette qui y participeront.

Les intéressés sont priés de téléphoner au 2271 ou 3341.

Powerview

La paroisse Notre-Dame-du-Laus est en deuil et orpheline depuis le 13 juillet quand un accident de route lui a ravi son curé. Il devait partir pour Transcona à la fin du mois, mais il est parti pour un plus long voyage. Une messe pour le repos de son âme fut célébrée le lendemain soir. Les prières furent récitées dans l'église mercredi, le 16 à 1 heure de l'après-midi, suivies des funérailles. Cette messe fut célébrée par Mgr l'archevêque de Regina et plusieurs prêtres, confrères et amis du défunt. L'oraison funèbre fut prononcée par M. l'abbé Jean-Marie Gagné. Les Chevaliers de Colomb, montant la garde autour du cercueil, récitèrent la prière des Chevaliers et 4 d'entre eux firent la collecte.

Plusieurs membres de sa famille étaient venus assister à ce service. L'église était remplie de paroissiens et d'amis venus de près et de loin. La foule put ensuite se rendre à la salle pour un délicieux goûter servi par les Dames de la paroisse.

M. le curé Eugène Hébert a passé à Powerview au-delà de six ans travaillant pour le bien de la paroisse et de ses paroissiens, distribuant, avec un sourire, son aide, ses conseils et ses bons mots. Nous le pleurons en gardant de lui un bon souvenir.

A sa famille nous offrons nos sympathies les plus sincères.

Ernest Sherstone, étudiant en théologie, à Rome, est venu passé dix jours dans sa famille, à l'occasion du mariage de sa soeur Judith à Robert Crosby. Il est maintenant à Québec pour une retraite de 30 jours avant de retourner à Rome continuer ses études.

Carol Smith, avec ses petites filles, a passé deux semaines visitant ses parents, M. et Mme Hector Dupont, ses beaux-parents, M. et Mme Clarence Smith et des amis.

Prompt et complet rétablissement à M. Pierre Péreux, hospitalisé depuis au-delà d'une semaine. Sa fille et son petit-fils sont venus d'Allemagne pour quelque temps.

M. et Mme Albert Desautels de Saint-Georges et Mme Armand Desilets sont revenus enchantés d'un voyage de 18 jours durant lequel ils ont visité, avec les autres membres d'un groupe de 40 et leur chef d'équipe, M. Louis Bernadin, plusieurs places d'intérêt à Montréal: Vieux Montréal, Place Royale, Place Youville, l'Oratoire Saint-Joseph, plusieurs églises, l'Expo. Ils se dirigèrent ensuite vers l'est en s'arrêtant au Cap-de-la-

(suite, page 13)

La mode "Glad" en provenance de la cuisine

TORONTO — Aujourd'hui l'humble sac à aliments et à ordures laisse la cuisine pour faire son entrée dans le monde de la haute couture alors que la célèbre modéliste Pat McDonagh a présenté le défilé de la Mode Glad.

Mlle McDonagh a créé une collection de 45 pièces à partir de sacs à aliments, à sandwiches et à ordures "Glad", comme ceux qui servent dans la cuisine.

Représentant le concept de mode le plus original depuis la feuille de vigne, la présentation fut aussi amusante qu'ingénieuse.

On y présenta par exemple des articles tels un bikini à pois, fait de "Kitchen Catchers" blancs, un ravissant ensemble de noces style victorien et, l'article par excellence, un imperméable genre pelisse fait de sacs à ordures. On y présenta également des ponchos faciles à faire pour les événements sportifs un jour de pluie, les lavages de voiture, etc.

Cette présentation avait pour but de montrer que les vêtements faits de sacs en plastique Glad peuvent fournir aux groupes communautaires et scolaires des idées nouvelles pour recueillir des fonds. Des concours de mode, ventes de charité, cours d'artisanat, etc., peuvent être organisés d'après cette nouvelle formule artistique. Et avec un peu d'imagination on peut trouver d'innombrables variantes.

Les articles du défilé de la Mode Glad convenaient à tous les groupes d'âge et couvraient toute une variété d'activités.

On présenta d'abord des tabliers de réception pour les mamans et leurs fillettes. Le corsage orange de ces tabliers était garni de "Kitchen Catchers" blancs qui, perforés, imitent la broderie anglaise.

Puis vinrent des sarraux pour l'artiste-peintre en herbe et pour protéger les vêtements de Papa lors des travaux de fin de semaine.

Les qualités de rétention de la chaleur des sacs à ordures inspirèrent la confection de survêtements en plastique utilisés pour fin d'amaigrissement.

Ces sacs faits d'un matériel chaud et à l'épreuve des intempéries étaient aussi tout désignés pour la confection de blousons ajustés présentés lors du défilé.

Ces simples sarraux, confectionnés à l'aide d'une paire de ciseaux et ornés de décalques collés, peuvent servir à plusieurs usages. Ces articles protègent de l'eau les vêtements des laveurs de voiture, les costumes de ski dispendieux, les costumes de tennis; ils servent aussi de marinières imperméables pour protéger toute la famille lors de promenades en bateau à voile.

La confection des vêtements de la Mode Glad se fait par piqûre avec une aiguille fine et du fil solide ou par scellage avec un fer tiède et une pattemouille en papier humide afin de prévenir tout collage. Un accessoire simple, basé sur le principe d'un fer à souder ordinaire, donne des joints solides et nets. Vous trouverez des instructions complètes ainsi que des suggestions dans la brochure de la Mode Glade que vous pouvez vous procurer gratuitement du Bureau de renseignements de la Mode Glad, C.P. 175, Succursale 'A', Toronto - M5W 1B2.



La présentation comportait également des articles pratiques tels des fourre-tout et des serviettes de bain doublées de sacs à ordures auxquels on avait ajouté des pochettes faites de sacs à sandwich et de "Kitchen Catchers".

La simple addition d'un écusson d'équipe à un sac ordinaire permet de le transformer en protège-vêtements pratique pour l'équipement de hockey de fiston.

Les grands sacs "Glad" orange font d'excellents sarraux de sécurité. Le défilé en comportait un de couleur orange vif avec appliqués métalliques, permettant de garder au sec le porteur de journaux et de le rendre plus visible dans l'obscurité. Il y avait aussi les brillants sarraux confectionnés par les enfants eux-mêmes, pour aider les professeurs à rassembler facilement les élèves durant les excursions scolaires.

En causant de théâtre avec M. Jean De La Vignette

par Annette Saint-Pierre

Un coup de fil, et le lendemain, il frappait à ma porte ce gentil monsieur encore tout rondouillard et rayonnant de santé. Il porte sous son bras un album-souvenir de ses activités théâtrales au Manitoba; mais avant de parler théâtre, je veux le connaître d'abord.

Né en Belgique, il est venu au Canada en 1920 pour retrouver deux oncles qui ne pouvaient aider un jeune homme de 16 ans. Après un stage sur une ferme, il entre au service de la Banque Royale à Pipestone où il épouse une Anglaise. Puisqu'il faut un salaire minimum pour élever une famille, il se dirige vers Winnipeg. Trouvant trois emplois dans la même journée, il opte pour une maison de papier en gros où il deviendra secrétaire-trésorier de la compagnie après avoir été comptable-adjoint.

Un jour, Monsieur Marius Maire l'invite au Cercle Molière où l'équipe prépare **Cochut** de Vercourt. Avant d'accepter, il insiste pour lire toute la pièce et non pas seulement le rôle qu'on lui offre. Le temps presse. Il se rend à une répétition. Arthur Boutal est occupé à diriger et les présentations d'usage sont remplacées par un nouveau comédien qui entre immédiatement en scène, prononce des mots qui provoquent l'évanouissement de Pauline Boutal. Cette dernière lui tombe dans les bras - c'est le rôle - il la ramasse, et c'est le début de sa carrière au Cercle.



Par le truchement du précieux album, M. Jean de la Vignette revit les incidents de la troupe qui faisait la tournée pour le journal La Liberté. Pour faire connaître le journal et solliciter de nouveaux abonnés, le directeur du journal demandait à des artistes du Cercle Molière d'aller jouer dans les paroisses. On aimait tellement le théâtre que l'on sacrifiait ses quinze jours de vacances, l'été, pour aller monter sur les planches de trente paroisses ou plus. Et cela, de Mariapolis à Sainte-Rose-du-Lac.

Si certaines populations se plaignent d'un clergé qui fustigeait les comédiens et retardait l'épanouissement de leur théâtre, il faut dire que ce ne fut jamais le cas au Manitoba. Les curés de paroisse étaient d'une hospitalité peu ordinaire. Les villages de Sainte-Rose-du-Lac, Saint-Lazare et Sainte-Amélie retenaient la troupe à Laurier quelques soirs. Le gros curé Pierquin, après la représentation, remerciait comédiens et spectateurs, pressé qu'il était de participer au succulent gueuleton qu'il offrait au presbytère avant que ne sonnent les 12 coups, rappelant le jeûne eucharistique avant la messe du lendemain. Voilà un personnage qui aurait inspiré Alphonse Daudet.

Le sympathique curé de La Broquerie, responsable de la troupe qui jouait à Rainy River, à l'occasion du 25e anniversaire de la paroisse, n'avait pas manqué de réserver des chambres à l'hôtel. Hélas! on travaillait le lendemain et il fallait prendre le train à 4 heures du matin, pour revenir à Winnipeg. Qui songeait à se coucher après que M. le Curé et le propriétaire eurent servi du bon champagne aux comédiens? On répète que la joie éclatait au retour. Qui en doute?

Et ce bon curé de Saint-Malo, ancien de l'armée française et amateur de calembours! Il faisait rire ses invités en nommant la Rivière-aux-Rats, la Rivière Ora pro nobis. Comme on lui demandait s'il avait de bons paroissiens, il montra un des veaux dans le champ en disant: Voilà un dévôt de la paroisse. Partout, les artistes du Cercle jouissaient du bon accueil des curés, des paroissiens qu'ils rencontraient, et le succès était leur lot. Cette attitude chaleureuse ne manquait pas d'encourager nos comédiens ambulants. Les mêmes spectateurs étaient vus dans deux ou trois paroisses la même semaine. C'est donc que l'on suivait la troupe. Les fermiers aimaient le théâtre; de plus, ils voyaient du théâtre mixte, pour la première fois, dans les années 29 et 30.

Monsieur De la Vignette n'a pas oublié les rôles qu'il a tenus et les per-

(suite, page 13)

L'ART DE TOUT FAUSSER

par Guy de Bretagne, o.m.i.

Cher Monsieur,

Voici un article sur un film de TV qui a été donné le vendredi soir 1er août et qui mérite qu'on réagisse. Car bien des téléspectateurs francophones manitobains ont dû être intéressés par le titre de ce film — et malheureusement ont dû être scandalisés ou troublés. Il est bon de mettre les choses au point. Vous pouvez mettre cet article dans la correspondance avec les lecteurs ou dans une sorte de critique des Films, avec ou sans signature d'auteur — à votre goût ou jugement. Tout ce que je veux c'est aider les manitobains à savoir porter un jugement sans se laisser laver le cerveau.

Tout vôtre, respectueusement,

Guy de Bretagne, o.m.i.

L'Art de tout fausser

Mentez toujours: il en restera toujours quelque chose, affirmait Voltaire. Un exemple typique: le film: "Catholics", à la TV, C4 et 3D (Fargo et Duluth), le vendredi 1er août, à 8h30 p.m. D'excellents artistes. Scène bucoliques de la Verte Erin avec ses îles, ses baies, ses ruines. Une messe en latin et en plein vent, au sens strict, en latin guttural aux accents très irlandais. Un Père Abbé à la fois sympathique et cynique, autoritaire et souple, dont le verbe haut trouble la quiétude des saints lieux. Un monastère moyenâgeux dont la vie liturgique est très peu monastique, plutôt dévotionnelle à la X1Xe siècle, dépourvue de silence, en somme fantaisiste à la Hollywood. Si l'abbé est un "saint" homme qui a perdu la foi, à son archaisme s'oppose l'ultra moderne délégué du Supérieur Général, compendium invraisemblable du machiavélisme attribué à la curie romaine et des aberrations de la théologie moderniste réchauffée des pays nordiques: teutonne, suisse, hollandaise. Les moines sont simples et bornés. Les laïcs sont des activistes qui transforment l'assistance à la messe en une manifestation intégriste bête. N'oublions pas le maître des novices, synthèse d'étroitesse et de fanatisme traditionnaliste. Voilà les "catholiques" présentés en deux camps: l'intégriste et le progressiste, séparés par le Concile Vatican II! Les protestants seront scandalisés et les catholiques seront troublés par cet amas de simplistes et massives

(suite, page 13)

Avis

qu'il a tenus et les per-

d'Audience Publique

Ottawa, le 25 juillet 1975

TROISIÈME PARTIE

OTTAWA (ONTARIO)
LE 9 SEPTEMBRE 1975, 9h30

Le Conseil de la Radio-Télévision canadienne tiendra une audience publique, qui s'ouvrira le 9 septembre 1975 à l'hôtel Carleton Towers, 150, rue Albert, Ottawa (Ontario) afin d'étudier les question suivantes:

PARIS, WINDSOR, BANCROFT, OTTAWA, UXBRIDGE, SARNIA (ONTARIO) ET WINNIPEG (MANITOBA) – 750817900

Global Communications Limited, 81, chemin Barber Greene, Don Mills (Ontario) et CanWest Broadcasting Ltd., 603, chemin Ste-Marie, Winnipeg (Manitoba).

Demande présentée en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter un réseau de nouvelles pour télédiffusion se composant de CKGN–TV Paris,
CKGN–TV–1 Windsor, CKGN–TV–2 Bancroft,
CKGN–TV–6 Ottawa, CKGN–TV–22 Uxbridge,
CKGN–TV–29 Sarnia (Ontario) et CKND–TV Winnipeg (Manitoba).

Endroits où l'on peut examiner la demande:

81, chemin Barber Greene
Don Mills (Ontario)

603, chemin Ste-Marie
Winnipeg (Manitoba)

Pièce 102
150, rue Wellington
Ottawa (Ontario)

Swiss Inn
Denbigh (Ontario)

148 1/2 nord, rue Front
Sarnia (Ontario)

Cottam Deisel
R.R. 1
Cottam (Ontario)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DEMANDES ET À L'AUDIENCE PUBLIQUE

Droit d'intervention: Toute personne peut formuler une plainte au Conseil ou faire des représentations à l'égard de toute question qui relève du Conseil mais qui ne concerne aucune demande en particulier en déposant un bref exposé de la plainte ou des représentations au bureau du soussigné.

Toute personne peut également faire des commentaires sur l'une ou l'autre des demandes en déposant une intervention écrite au bureau du soussigné, 100, rue Metcalfe, Ottawa (Ontario) K1A 0N2, dont copie devra être signifiée au requérant au plus tard le 25 août 1975.

L'intervention devra comporter un exposé clair et succinct des faits et des motifs pour lesquels l'intervenant appuie la demande, s'y oppose ou suggère qu'elle soit modifiée.

Il ne faut pas oublier de joindre à la copie adressée au CRTC le récépissé de la poste ou le reçu du messager attestant que le requérant a bien reçu sa copie.

Examen des documents: Toute personne peut examiner les demandes soit au siège du CRTC, 100, rue Metcalfe, pièce 1601, Ottawa, Ontario, soit à l'endroit indiqué dans le présent avis.

Procédure (audience): Pour connaître les droits et les obligations des parties à une audience, lire les Règles de procédure du CRTC. On peut s'en procurer un exemplaire à Information Canada.

Renseignements: Pour obtenir des renseignements supplémentaires relatifs aux demandes présentées à l'audience publique, prière de communiquer avec le CRTC, par courrier ou par téléphone aux numéros 613-992-6240 et 996-2294.

Le directeur général
Gestion des politiques de licences
Guy Lefebvre



Conseil de la Radio-Télévision Canadienne — Canadian Radio-Television Commission

Avis public

Ottawa, le 28 juillet 1975

PRODUCTION DE MESSAGES COMMERCIAUX CANADIENS

Lors de l'audience publique qui s'est ouverte le 8 octobre 1974, le Conseil a entendu les commentaires des représentants des parties intéressées concernant les modifications que le CRTC se propose d'apporter aux règlements relatifs à la radiodiffusion et à la télévision au sujet de la réalisation de messages commerciaux canadiens. A la suite de ces représentations et des délibérations subséquentes du Conseil, les modifications ont été revisées (annexe ci-jointe). Puisque les changements proposés dans la présente modifient considérablement certains points de l'énoncé initial, le Conseil accorde de nouveaux délais afin que les titulaires de licence et les autres parties intéressées puissent déposer leurs commentaires. Ceux-ci devront parvenir au Conseil au plus tard le 25 août 1975.

Les modifications projetées au règlement sur la radiodiffusion stipulent que, après le 1er octobre 1976, tout ce qui fait partie intégrante des messages commerciaux à la radio devra être produit et enregistré au Canada. Cette exigence comporte certaines exceptions, dont les messages destinés à promouvoir les oeuvres artistiques et ceux qui ne peuvent être réalisés authentiquement au Canada:
De nombreuses représentations, lors de l'audience publique, ont fait état de la nécessité de créer une industrie canadienne qui produirait, à l'intention des stations, les indicatifs musicaux enregistrés ou les refrains publicitaires d'identification. Le projet de règlement sur la radiodiffusion prévoit donc que, après le 30 septembre 1977, tous ces indicatifs musicaux enregistrés devront être produits et enregistrés au Canada.

Bien que le Conseil s'attende à ce que cette exigence encourage les réalisateurs canadiens à développer des compétences dans ce domaine, il est évident qu'il faudra un certain temps avant que cette industrie soit en mesure de rivaliser avec une industrie étrangère dans la production de "musique de fond" pour la production locale de messages commerciaux. A ce propos, le Conseil espère que cette industrie arrivera à vaincre les obstacles complexes d'ordre syndical et juridique et souhaite que la collaboration essentielle de la Fédération américaine des musiciens ne tarde pas à se faire sentir. Le projet de règlement sur la radiodiffusion permet qux stations d'utiliser dans leur production locale de la "musique de fond", quel que soit le pays d'où elle provient à condition qu'elle serve à diffuser des messages commerciaux produits à partir des installations de ces stations.

Le projet de règlement sur la télévision stipule que le CRTC devra attribuer un numéro d'enregistrement à tout message commercial, à l'exception des messages commerciaux produits par une station et diffusés à partir de ses propres installations, des messages destinés à promouvoir une émission de télévision et des messages d'intérêt public. Selon les dispositions du règlement, le Conseil attribuera un numéro à tout message commercial lorsqu'il aura reçu les renseignements exigés par le règlement. Cette méthode permettra au Conseil d'évaluer l'utilisation que fait chaque annonceur des installations et du talent canadiens.

Dans le cas d'un message commercial qui a été mis à la disposition d'une station par un annonceur et auquel on ne fait qu'ajouter le nom d'un concessionnaire local ou d'une concession locale, la station ne sera pas tenue, pour autant, d'obtenir un numéro d'enregistrement distinct. Toutefois, dans ce cas, l'annonceur ou son agence devra obtenir un numéro d'enregistrement pour l'essentiel du message commercial avant de le mettre à la disposition de la station.

Par la suite, le Conseil demandera à chaque compagnie ou organisation qui a obtenu un ou des numéros d'enregistrement de fournir des renseignements au sujet de la production ou des messages commerciaux en question.

Ces renseignements sur la production sous forme de rapports trimestriels devront être déposés au Conseil. La procédure à adopter dont on discutera avec le Comité conjoint de radiodiffusion de l'Association canadienne des annonceurs et de l'Institut de la publicité canadienne fera l'objet d'un avis ultérieur du Conseil.

Le Conseil étudiera le nombre d'acteurs et de directeurs canadiens employés et se préoccupera en particulier de ces deux domaines mais également de l'exploitation de musiciens, de chanteurs, d'annonceurs (quand il ne s'agit pas d'acteurs principaux), de techniciens et d'installations canadiennes de production. Le Conseil se propose également de discuter avec le Comité conjoint de radiodiffusion de l'ACA et de l'IPC des critères qu'il convient d'établir concernant le taux de teneur canadienne après avoir étudié les renseignements fournis dans les rapports trimestriels.

Ces critères seront basés sur les commentaires faits au Conseil par les représentants lors de l'audience publique au sujet de la promotion de présentations artistiques non canadiennes, de voyages à l'étranger et de l'utilisation d'emplacements qui ont un rapport étroit avec le produit annoncé, ainsi que d'autres cas dont la situation particulière exige un assouplissement des exigences concernant la teneur canadienne.

A

Selon les critères à établir, le Conseil s'attend à ce que les messages commerciaux de télévision au cours des années 1976 à 1978 atteindront, en matière de production canadienne, les taux minimaux suivants :

Année se terminant le 31 décembre 1976 – 70 p.c.
Année se terminant le 31 décembre 1977 – 75 p.c.
Année se terminant le 31 décembre 1978 – 80 p.c.

Les objectifs annuels ultérieurs seront précisés au cours de l'année 1978.

Le CRTC s'attend à ce que, avec la collaboration des titulaires de licence et de l'industrie de la publicité, ces règlements et cette politique encouragent l'utilisation de talents créateurs canadiens dans la production de messages commerciaux auxquels aura recours le système de la radiodiffusion canadienne.

Tous les intéressés ont jusqu'au 25 août 1975 pour faire parvenir leurs commentaires, par lettre recommandée ou par messager au Directeur général, gestion des politiques de licences, Conseil de la Radio-Télévision Canadienne, 100, rue Metcalfe, Ottawa (Ontario).

Ottawa, le 23 juillet 1975

Documents à fournir lors d'une demande prévoyant l'utilisation de micro-ondes par des entreprises de radiodiffusion de télévision par câble.

Pendant un certain temps le Conseil a accepté que des requérants présentent des demandes prévoyant l'utilisation de micro-ondes sans exiger de documents concernant le tarif projeté des micro-ondes.

Entre temps, des liaisons hertziennes se développaient et le Conseil était très souple quant à déterminer celles qui convenaient le mieux.

Cependant cette politique a quelquefois entraîné de l'incertitude et un manque de précision quant à décider non seulement des liaisons hertziennes qui convenaient le mieux mais également du coût réel de l'acheminement de micro-ondes à certaines régions. Ceci a abouti, après approbation du Conseil, à des retards considérables dans la conclusion d'ententes relatives à des micro-ondes ainsi que dans la fourniture du service de télévision par câble au public.

D'autre part, le Conseil a eu des difficultés à analyser adéquatement des demandes de ce genre et à en évaluer la viabilité. De plus, les tarifs mensuels que les titulaires se proposent de prélever auprès de leurs abonnés n'étaient pas clairement expliqués.

En raison de ce qui précède, le Conseil décrète que, dès à présent, les demandes prévoyant l'utilisation de micro-ondes par des entreprises de télévision par câble devront comprendre certains documents; à savoir:

a) Lorsque les micro-ondes doivent être fournies par une société d'exploitation de services de télécommunications, une copie de l'accord de principe conclu entre la société d'exploitation et le requérant doit être présentée au Conseil. Les demandes devront également fournir des détails sur toute offre faite par des sociétés d'exploitation prévoyant l'utilisation de micro-ondes, sur le tarif de ce service et sur les sommes prélevées par la société d'exploitation. S'il s'agit d'une demande portant sur un réseau hertzien déjà implanté ou projeté, on devra fournir tous les détails concernant les accords de partage des frais avec d'autres requérants ou d'autres titulaires qui font partie ou se proposent de faire partie de ce réseau.

b) Lorsque les micro-ondes doivent être fournies par le requérant, ou si ce dernier se propose d'utiliser les installations d'une société privée qui n'est pas une société d'exploitation, la demande devra donner des renseignements détaillés sur tous les frais de micro-ondes. Si cette proposition implique plus d'une entreprise de télévision par câble actuelle ou projetée, la demande devra fournir tous les détails concernant les accords de partage, des frais avec d'autres requérants ou d'autres titulaires qui participent ou se proposent de participer à cet accord.

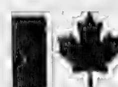
c) Le requérant doit donner tous les détails concernant l'emplacement de la tête de ligne éloignée et l'acheminement projeté des micro-ondes. La demande devra fournir d'une part le détail des frais entraînés par la mise en place et/ou l'utilisation des installations de tête de ligne éloignée, et d'autre part, signaler tout accord concernant la mise en place et/ou l'utilisation des installations.

d) Toutes les demandes doivent indiquer le tarif mensuel des abonnés ainsi que les frais de service "par micro-ondes".

En se fondant sur les renseignements détaillés susmentionnés, le Conseil étudiera les demandes de licences de télévision par câble dans les régions qui satisfont aux critères fixés pour un tel service ainsi qu'à tous les critères que le Conseil a établis ou pourrait établir par la suite. Cette étude tiendra compte de la précision de l'analyse des frais d'exploitation et de la possibilité pour le requérant de fournir un service et d'en assurer la continuité au montant qu'il a indiqué.

Les requérants qui ont déjà déposé auprès du Conseil une demande de licence de télévision par câble doivent soumettre les documents susmentionnés dès que possible afin que leur demande puisse être étudiée au cours d'une audience publique.

Guy Lefebvre
Le directeur général
Gestion des politiques de licences



Conseil de la Radio-Télévision Canadienne
Canadian Radio-Television Commission

SFM vous La informe

TOURNOI DE VASSAR



M. Jean-Marie Taillefer, Président-suppléant de la S.F.M., présente le trophée et le chèque de $150.00 à un représentant du Club de Balle de Vassar. – 1er gagnant.



M. Jean-Marie Taillefer présente un chèque de $75.00 à un représentant du Club de Balle des Chevaliers de Colomb de La Broquerie. – 2e gagnant.



Mme Marguerite Côté, représentante régionale de la S.F.M. à Vassar, présente un trophée et un chèque de $60.00 à l'équipe gagnante des femmes – l'Hôtel de Vassar. 1ère équipe gagnante chez les femmes.



Mme Marguerite Côté présente un chèque de $30.00 à l'entraîneur du Club de Balle French Connection de Saint-Boniface. – 2e équipe gagnante chez les femmes.



Trophée de la S.F.M.

M. Trudeau (suite)

cer en connaissance de cause sur l'emploi qui est fait des deniers publics, les gouvernements fédéral et provincial ont l'obligation supplémentaire de mieux délimiter, à l'intention du citoyen, leurs activités et rôles respectifs;

• Etant donné que le public ne saurait être bien informé si l'image qui lui est donnée de l'activité des pouvoirs publics méconnaît ou dénature le rôle de l'autre palier de gouvernement, il appartient à chaque gouvernement de tout mettre en oeuvre pour donner du rôle de l'autre une image aussi juste que complète;

• Nulle image juste et complète du rôle joué par chaque gouvenement dans le cadre des programmes mixtes ne saurait être donnée au public sans consultation et collaboration, dimensions essentielles du processus de conception et de mise en oeuvre des campagnes d'information;

• Il est par conséquent essentiel que, dans la publicité qu'il fait autour d'eux, le gouvernement chargé de l'exécution des programmes mixtes accorde tout le crédit qu'elle mérite à la contribution apportée par l'autre [compte tenu de la proportion que reprèsente ladite contribution];

• Si, par suite d'un oubli, l'un des gouvernements omet de faire état du rôle joué par l'autre ou donne au public une fausse impression de ce rôle, il appartient au gouvernement en tort de tout mettre en oeuvre pour que la nouvelle version des faits bénéficie d'une publicité encore mieux orchestrée, et ce dès que l'oubli ayant entraîné la difficulté lui sera apparu ou lui aura été signalé.

Je rappellerai ici que, selon les informations qui me sont parvenues, votre Cabinet a pris connaissance des principes ci-dessus et s'y est déclaré généralement favorable.

Portée et nature des dispositions administratives

• Désireux de se placer dans la perspective des principes exposés ci-dessus, nos deux gouvernements examineront la question de savoir s'il convient de remanier ou de renouveler les dispositions publicitaires. Dans un premier temps, leur analyse portera sur un nombre restreint de programmes importants choisis de concert. Ces travaux seront entrepris par nos deux gouvernements dans l'esprit des objectifs et des lignes directrices exposés ci-dessus et tiendront compte de la nature de chaque programme, du segment de la population qu'il vise et de ceux de ses aspects qui importent le plus à chacun des gouvernements.

• Il va de soi qu'en règle générale les analyses viseront à cerner les méthodes présentant le meilleur rapport qualité/prix susceptibles de permettre la réalisation des objectifs visés en matière d'information dans le cadre de l'accord. Dans cette optique, les analyses concerneront essentiellement les mécanismes compatibles avec les pratiques en vigueur dans le secteur des services d'information et de l'exécution des programmes.

• Nous nous accordons pour reconnaître que toutes les mesures publicitaires ne sont pas nécessairement telles qu'elles doivent absolument faire l'objet d'une conception conjointe et bénéficier de l'aval de l'autre gouvernement. Néanmoins, dans de nombreux cas, elles seront l'aboutissement de consultations et, dans certains autres, celui d'une concertation.

• Un centre de contact sera créé au sein de chaque gouvernement; il lui appartiendra d'assurer la coordination des analyses et des consultations et de faciliter la résolution des problèmes qui pourraient se poser au moment de la mise en oeuvre des mesures entérinées dans le cadre des analyses. Du côté fédéral, les fonctionnaires qui continueront d'être associés le plus directement à la mise en oeuvre de ces mesures seront MM. Frank Carter et Pierre Gravelle, respectivement sous-secrétaire et secrétaire adjoint du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales.

• Au cas où vous-même et votre gouvernement estimeriez satisfaisantes les modalités exposées ci-dessus, je me propose d'en aviser mes collègues afin que puisse être entreprise la première phase du réexamen des dispositions publicitaires. Nous pourrions en outre, à mesure que seront réglés les détails relatifs à chaque ministère et administration, demander au ministre compétent de chaque gouvernement de procéder à un échange de lettres rappelant les mesures entérinées en matière d'information avec son homologue.

• Etant donné l'esprit de notre accord, peut-être conviendrez-vous qu'il pourrait être utile que nos cabinets respectifs mettent au point un communiqué commun susceptible de clôturer notre échange de lettres.

L'effort collectif que nous avons déployé au cours de notre réexamen des modalités devant entourer l'annonce des contributions respectives de nos gouvernements marquera sans doute un tournant important de la coopération entre Ottawa et les provinces et une étape qui ne peut que conduire à améliorer la compréhension du rôle joué par chaque palier de gouvernement dans la prestation des services essentiels à la population canadienne. Il reste à espérer que notre accord mènera à la conclusion d'ententes similaires avec les autres provinces, pour le plus grand bien de la population tout entière.

Je vous prie, Monsieur le Premier ministre, d'agréer l'assurance de ma haute considération.

P.E. TRUDEAU

Le 24 février 1975

M. Schreyer (suite)

tails avant que des contacts soient établis entre les ministères intéressés de votre gouvernement et du mien. Cette centralisation de la coordination devrait permettre de limiter les malentendus et d'éviter le chevauchement des travaux.

Pour ce qui est de la portée de l'étude, j'ai déjà signalé au cours des entretiens que j'ai eus avec l'honorable Marc Lalonde que, de l'avis de notre gouvernement, elle devrait se limiter aux programmes qui s'assimilent de toute évidence aux ententes de subventions conditionnelles. J'ai en outre informé M. Lalonde que, selon vous, l'objet principal de l'étude devrait être de définir les formules de mise en oeuvre qui n'occasionneront que des modifications mineures des modalités actuelles d'information et d'exécution des programmes et qui n'entraîneront pas de dépenses additionnelles importantes. Votre lettre du 24 février donne d'ailleurs à entendre que ces considérations feront partie intégrante des objectifs généraux de l'étude.

Je me réjouis du fait que vos fonctionnaires aient déjà donné suite à une autre question abordée au cours de mes entretiens avec M. Lalonde, à savoir notre demande visant à faire joindre un feuillet de renseignements sur les dégrèvements d'impôt du Manitoba avec les chèques de remboursement d'impôt sur le revenu de 1974. Cette coopération, qui a trouvé son écho dans l'appoint que notre province apportera à l'organisation de la campagne d'information au sujet de notre programme de garderies et d'un certain nombre d'autres initiatives conjointes récentes, est des plus encourageantes. Les fonctionnaires manitobains qui prendront part à ce projet seront le sous-ministre des Finances, M. Stuart Anderson, son sous-ministre adjoint, M. Jim Eldridge, et mon adjoint, M. René Chartier.

En attendant de prendre connaissance des résultats des études que mèneront nos fonctionnaires, je vous prie d'agréer, Monsieur le premier ministre, l'assurance de ma haute considération

Edward Schreyer

"Les querelles ne dureraient pas longtemps si les torts n'étaient que d'un côté."

La Rochefoucauld

REMERCIEMENTS

La famille Hébert remercie tous ceux qui lui ont témoigné de la sympathie à l'occasion du décès de leur frère, l'abbé Eugène Hébert, soit en offrandes de messes, fleurs et assistance aux funérailles.

Un merci spécial aux organisateurs des deux funérailles, aux célébrants et co-célébrants, aux porteurs, aux Chevaliers de Colomb de Powerview, aux dames des deux paroisses qui ont servi le goûter, aux membres des chorales et organistes. Un merci bien sincère.

Jean de la Vignette (suite)

sonnes avec lesquelles il a travaillé. Le Manitoba éveille deux souvenirs en lui: le Cercle Molière et le Club de Curling. Si la fin de la première guerre mondiale l'a amené au Manitoba, le début de la seconde guerre l'a amené à Ottawa. Entré au service du Département des Munitions et Approvisionnements, il s'occupait de payer tout ce qui se manufacturait pour la défense du pays. C'était moins gai qu'au théâtre. Lui demandant s'il avait pensé à faire du théâtre à Ottawa, il m'a répondu qu'il en avait parlé à Madame Noël (Yvonne Thibault) à Ottawa. On aurait aimé jouer de nouveau "**Le 66**". Mais le Festival de Musique de cette même ville devait l'accaparer comme président pendant deux termes et plus tard comme vice-président de la Fédération des Festivals de Musique du Canada.

J'apprends que c'est à la ville de Winnipeg que revient l'honneur du premier festival de musique; ce festival qui a produit de grands artistes est devenu un des plus fameux du monde. Ottawa n'a eu son festival qu'en 1945 et il en a copié le modèle sur celui de Winnipeg. Celui de Toronto est devenu plus grand que celui de Winnipeg mais il l'a suivi dans la fondation. Il ne faut donc pas craindre d'affirmer que Winnipeg est un centre culturel très important au Canada, et surtout de reconnaître l'opportunité de l'accès à cette culture, pour les gens de Saint-Boniface.

Et mon bon Monsieur De la Vignette est reparti tout à l'heure avec son album sous le bras — album que je convoite — le regard vif et le pas alerte. J'avais l'impression qu'il avait rajeuni de 10 ans en retournant 45 ans en arrière pour me parler de "**Cochut**", "**L'Arlésienne**", "**Le Train fantôme**", "**Blanchette**". Mais je n'ai pas répété tout ce qu'il m'a dit. Il faudrait y revenir.

L'art de tout fausser (suite)

affirmations, ces demi-vérités, ces définitions diaboliquement sophistiques, ces fausses perspectives, ces attitudes fanatiques, cette absence de toute nuance, de toute proportion. Lourdes devient une tragique escroquerie. Le catéchisme d'une "messe-miracle" est grotesque. Ne l'est pas moins les interprétations de la "nouvelle théologie". On confond dogme, théologie, rite, langue liturgique. On présente l'administration générale monastique comme un mélange de compromis déplaisants où se confondent la vérité et le mensonge. Intégristes et modernistes faussent également le vrai sens de la liberté de conscience. La messe devient un rite pur, une simple dévotion, car on a balancé le dogme de la présence réelle. La prière est remplacée par le travail. L'Abbé n'est plus le père d'une famille spirituelle mais un administrateur d'une entreprise rurale. "Rome" est le centre de cette perversion pharisaïque, bien entendu; mieux, machiavélique. En somme on a là l'exemple typique du mauvais usage des mass-média et son "art de tout fausser".

Powerview (suite)

Madeleine. A Québec ils furent témoins du changement de la Garde sur la Place d'Armes, et passèrent au Château Frontenac, longèrent les Plaines d'Abraham et filèrent vers Sainte -Anne-de- Beaupré, Gaspé, Rocher Percé, Bathurst, Moncton, la Côte magnétique, Halifax, Darmouth et l'Ile-du-Prince-Edouard: Edifice du Parlement, le musée de cire, etc., etc.

Tout au cours du voyage nous avons eu plusieurs réceptions et soirées organisées par différents clubs d'âge d'or et où tous ont pu se bien amuser.

Le groupe était composé de personnes d'âge d'or; une quinzaine avaient fait ensemble le voyage d'Europe, l'été dernier, et je crois que malgré un peu de fatigue — peut-être! — et quelques inconvénients inévitables et incontrôlables, beaucoup seraient prêts à entreprendre un autre voyage semblable l'année prochaine .... la bourse le permettant!

Mme Armand Désilets

La parole (suite)

tion d'Education! c'est absolument faux!

Ce sont les laïques diocésains de toutes nos paroisses de langue française qui ont fondé l'Association d'Education d'après leur propre initiative. Mgr Béliveau, Mgr Yelle et Mgr Cabana les ont toujours secondés et ont assuré la collaboration de toutes les paroisses du ciocèse de Saint-Boniface et même de Winnipeg.

Le fait est que c'est un petit nombre d'hommes influents de Saint-Boniface qui ont initié le mouvement d'abolition. Dans une réunion annuelle des délégués des paroisses françaises du diocèse de Saint-Boniface et de Winnipeg, M. le Juge Monnin, sans avis préalable, dans un discours, a proposé au début de la réunion l'abolition de l'Association d'Education. Mgr Maurice Baudoux également dans un discours a secondé la motion de M. Monnin. M. l'abbé Jean-Marie Gagné se fit alors le porte-parole des paroisses rurales en s'opposant à la disparition de l'Association d'Education. On a pris le vote sans autres discussions et la grande majorité a voté contre l'abolition de l'Association d'Education. j'ignore ce qui s'est passé mais on n'a pas proposé d'élection pour les membres de l'Exécutif et ça été la fin de l'Association d'Education! Les quelque 50 années d'existence de l'Association d'Education doivent être comptées comme les plus fructueuses du point de vue culturel canadien français. Mais après ça...le vide!

Une deuxième cause qui se rattache évidemment à la première, ce sont les changements apportés dans l'enseignement de la religion. Déjà M. l'abbé Léo Blais, comme visiteur des écoles avait ajouté au Petit Cathéchisme qui n'était qu'un résumé du Catéchisme du Concile de Trente. Il avait introduit en particulier une introduction et des références à la Bible.

Plus tard, alors que j'avais quitté le ministère paroissial, on a introduit des nouveaux manuels qui semblent avoir été approuvés par l'Assemblée des évêques mais que ces derniers n'avaient pas eu le temps de lire, selon le témoignage de Mgr Henri Routhier, o.m.i.,

(à suivre)

AU C.C.F.M., TOURNOI DE FER À CHEVAL

C'est le dimanche, le 10 août, qu'aura lieu le grand tournoi organisé par le Club de fer à cheval franco-manitobain. Les activités commenceront vers les 14 heures et tous sont invités à se rendre sur le terrain de jeu du Centre Franco - Manitobain, au 340, boulevard Provencher, à Saint-Boniface.

Le Club de fer à cheval aimerait profiter de cette occasion pour inviter tous les intéressés à ce sport populaire de bien vouloir devenir membres du club.

Veuillez communiquer avec M. Ed Giasson au 233-1216 ou, encore mieux, rendez-vous sur les lieux!

LAURIER RÉGNIER
Avocat et Notaire
304, édifice Avenue
265, avenue Portage
Winnipeg
R3B 2B2
Bureau : tél. : 942-3924

LAURENT J. ROY
Avocat et Notaire
500-232 avenue Portage
956-1060

ALAIN L. HOGUE
Avocat et notaire
Fillmore et Riley
1400 - 1, Lombard Place
R3B 0X2
Bureau: 956-2970
Résidence: 253-2554

François Avanthay
LL. B.
Avocat et Notaire
25-185, boul. Provencher
St-Boniface, Manitoba
Téléphone : 233-5020

MARCOUX, BETOURNAY & GUAY
AVOCATS ET NOTAIRES

L. G. MARCOUX, C.R.
R. L. BÉTOURNAY
R. GUAY
L. DUVAL
D. LA BOSSIÈRE

500 CHILDS BUILDING
211, AVENUE PORTAGE
WINNIPEG
R3B 2A2
942-5263

Chiropracticiens

Rendez-vous — Tel: 233-3060
CENTRE CHIROPRACTIQUE PROVENCHER
154. Provencher
St Boniface, Manitoba
R2H 0G3
Chiropractors/Chiropracticiens:
Gilbert E. Bohémier, D.C.
Wayne A. G. Longstaffe B.S., D.C.

Comptables

FOREST, GUENETTE & CIE
comptables agréés
262, rue Marion
St-Boniface, R2H 0T7
Téléphone : 947-1671

Divers

INSTRUCTION - VENTE - SERVICE - LOCATION
Major & Minor MUSICAL SUPPLIES
354, rue Marion, St-Boniface - Tél. : 233-7232
WAYNE NEVILLE, Propriétaire
Les plus grands fournisseurs de musique populaire dans la ville.

Pelland Catering
Traiteurs: mariages, dîners, receptions et banquets
161, Provencher, St-Boniface
R2H 0G2
TELEPHONE : 247-3319

GUERTIN IMPLEMENT LTD.
Lot 149, chemin du Périmètre
(près de la Route 59)
Case postale 58, St-Vital 8, Man.
VENTE JOHN DEERE, PIECES ET SERVICE
Tél. : 256-4321

NORTH STAR DECORATING CO. LTD
1487 ch. Dugald
St-Boniface
Tél.: 247-8522
Paul RAJOTTE, Prés.

RICHARD TAMBRUN
CANADIAN RICHARDS ELECTRIC
ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ
50, Baie Penticton
R2J 1S9 253-0117

Ferblantiers

LSM
LAFRENIERE Sheet Metal Ltd.
Chauffage - Ventilation
Climatisation de l'air
401, rue Youville
St-Boniface
R2H 2T4
Téléphone : 247-2356

Air conditionné
Gouttières
Ferblanterie
Ventilation
ROSSIGNON
SHEET METAL & HEATING
491, ch. Ste Anne
St Vital
R2H 0T1
Tél.: 257-2921
René André - 256-3340

Garagistes

BRANDON GULF
Brandon et Osborne
Téléphone : 452-2100
Lionel Dupuis, Bob Dionne
Réparations par mécaniciens qualifiés

HUB SERVICE
alignement des roues, réparations, réglage, freins, pneus, essence et huile
760, rue St-Joseph, 247-4533
Gérard Privé, propriétaire

Optométristes

EXAMEN DE LA VUE
JAMES SHAEN LTD.
M.N. Lecker, optométriste
2e étage, édifice Hurtig
264, avenue Portage
R3C 0B6
Tél. : 943-6628

R. J. STANNERS
Optométriste
Examen de la vue
139, boul. Provencher
AU REZ-DE-CHAUSSEE
Tél. : 233-3889
R2H 0G2

Dr E.M. FINKLEMAN
et
Dr S.A. FINKLEMAN
Optométristes
NOUVEAU LOCAL
208, Avenue Building
265, av. Portage
Winnipeg, Tél. : 942-2496
Examen de la vue et Lunettes ajustées

TV-Radio

LOUER VOTRE PROCHAINE T.V.
de AURELE DUPUIS
171, rue Marion
233-1863 ou 233-6008
Ouvert six jours par semaine
Carmen Moxley Rentals Ltd.

Entretien et réparations de toutes marques d'appareils
Horaire de 9 h à 21 h.
Service compétent et garanti
Frontenac TV-Radio
Tél. : 233-6458
78, rue Marion, St-Boniface
R2H 0T1

Transports

PIERRE J. BEAUDRY, Prop.
PUTT'S TRANSFER
85 DES MEURONS
ST-BONIFACE 6, MAN.
Téléphone: 233-6327

Service général de déménagement, messageries, etc.
Rolly's Transfer CO. LTD.
Gérant :
Rolly Painchaud — Tél. : 256-5869

on demande

VÉRIFICATEUR

Le MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF recherche une personne pour diriger dans tous les détails la vérification et l'inspection des comptes et dossiers des coopératives, et aider les gérants et le personnel dans l'application des procédures de comptabilité, de la législation et des règlements se rapportant aux coopératives.

Le candidat doit posséder un diplôme de C.A. ou R.I.A., trois années d'expérience en vérification ou cinq années comme directeur. Une certaine expérience dans les coopératives est un atout.

Salaire: $17,280 à $22,968 par année.

Faire demande par écrit le ou avant le 11 août 1975, en indiquant le no 945, à :

MANITOBA
CIVIL SERVICE COMMISSION
ROOM 154, LEGISLATIVE BUILDING,
440 BROADWAY, WINNIPEG, MANITOBA R3C 0V8

WE SELL Kodak CAMERAS FILM

DISTRIBUTEUR DEMANDÉ

Burgess
Mallory
Westinghouse

On demande une personne compétente, homme ou femme, pour la distribution des films et autres produits photographiques de la compagnie KODAK à renommée mondiale. "PAS DE VENTES, NI SOLLICITATION REQUISES." Que la présente année vous soit une année vers votre indépendance. Investissement de $5,495. Contrat de rachat en 12 mois garanti.

APPELER M. Lee (à frais virés)
no A614-228-1751

Du lundi au vendredi, 9h a.m. à 6h p.m., EDT
ou ÉCRIVEZ À :
FIRESTONE PHOTOGRAPHS – FIRESTONE BUILDING
Since 1946
168 N. 3rd St. – Columbus, Ohio 43215 – USA

ON DEMANDE DES PERSONNES

34418 – Pour conduire une installation de préparation d'asphalte, $5.00 à $6.00 par heure.

34416 – Pour devoir de commis de station-service, $2.75 par heure.

34376 - 375 – Pour poser ou aider à poser du parement extérieur, $6.40 à $7.50 par heure.

34322 - 321 – Pour déménager ou aider à déménager les meubles et conduire une camionnette. Salaire à négocier – environ $175.00 par semaine.

34316 – Pour conduire un tracto-chargeur, $5.50 par heure.



Centre de Main-d'oeuvre du Canada — Canada Manpower Centre
Main-d'oeuvre et Immigration — Manpower and Immigration
283, AV. TACHE, TEL.: 985-4998

STÉNOGRAPHE

Pour étude légale située à Saint-Boniface.

- Minimum de 45 mots à la minute
- Doit parler et écrire l'anglais et le français
- Connaissance du dictaphone
- Expérience légale préférable
- Salaire à négocier
- Entrée en fonction au plus tard le 15 août 1975

Pour plus de renseignements, veuillez appeler Michel Monnin.

Teffaine et Monnin - 233-1426

CBWFT

recherche un
ADJOINT AU
DIRECTEUR DES PROGRAMMES

Fonctions:

Assiste le Directeur des programmes en matière d'administration

Collabore avec les superviseurs aux divers services, anglais et français

Qualités requises:

Diplôme d'études secondaires plus deux ans d'université

Deux ans ou plus d'expérience dans des tâches administratives

Salaire:

$14,425 – $18,915

S'adresser à :
DIRECTEUR DU PERSONNEL
Société Radio-Canada
C.P. 160
Winnipeg, Manitoba
R3C 2H1

DISTRIBUTEURS DEMANDÉS

L'ENTREPRISE PROPOSANTE:

- Les Laboratoires Rolmex fondés depuis 13 ans.
- Spécialisés en produits naturels: médication, suppléments alimentaires.
- Gamme de 55 produits différents.
- Approuvé par brevets fédéraux dans tout le Canada.
- Le plus important volume d'affaires au Canada.
- Produits de la plus haute qualité assurant maximum de satisfaction.

LE MARCHÉ

- Marché en croissance très dynamique.
- De plus en plus la clientèle recherche, exige le naturel.
- Absence de compétition sérieuse.
- Produit de répétition parce que de consommation rapide.
- Produits pour toute la famille.

PROPOSITION:

- Franchise et territoire avec exclusivité.
- Distribution très rentable.
- Publicité disponible.
- Possibilité de posséder votre propre entreprise.
- Capital nécessaire limité.
- Devra organiser le territoire avec des vendeurs et gérants.
- Expérience d'une organisation de vente préférable.

Pour informations:

Roland Saint-Pierre, président
Rolmex Inc.
2334, Boulevard Marie-Victorin
Varennes, Québec.

à louer

APPARTEMENT A LOUER. · Libre le 1er septembre. 5 pièces dont 2 chambres à coucher. Cuisinière et réfrigérateur, facilités de lessive, stationnement. $155. par mois. PAS D'ENFANTS. Au téléphone: 256-2266.
19-74-19 P

à vendre

St-Boniface. Maison de revenu située sur lot de coin de 80 x 127. Pas d'agent. Composer: 233-8150.
18-70-21 C

Deux lits doubles. Composer: 257-1890.
18-62-JNO

Maison à vendre à Saint-Malo, rue Noret. 7 pièces, 2 étages. Nouvellement rénovée. Garage. Située sur grand lot de 83' x 135'. Composer: 347-5593.
19-72-JNO

Grosse quantité de Bois de construction usagé. Planche de revêtement 1 x 6 - 3c du pied 2 x 6 et 3 x 6 - 9' de longueur - 50c et 75c chacun. Des contre-fiches: 2 x 3 - 9' de longueur - 70c chacune. Tous les matériaux sont secs. Aussi, un bon assortiment de poutres d'acier et de bois. S'adresser à: Texco Spud Stop Rest., Route 59, 1/2 mille au sud de la grande route provinciale 101. Tél. 224-1472 ou 668-4325.
28-785-JNO

personnel

RECHERCHE GARDIENNE à partir du 2 septembre, du lundi au vendredi, de midi-trente à 4 heures. Composer: 452-5051.
19-73-19 C

VOULEZ-VOUS TRAVAILLER? Voulez-vous faire de l'argent? Si oui, alors composer: 233-1400.
18-65-JNO

RECHERCHONS GARDIENNE pour 2 filles âgées de 6 ans et 3 ans, pour septembre '75 à janvier '76. Offrons chambre avec Télé, et pension. Salaire à discuter. Références requises. Composer: 256-1630.
14-42-JNO

GARDERIE DE BAMBINS pour enfants de 2 à 5 ans. Pour plus de renseignements, composer 247-8660 le jour; 247-7830 le soir. 197, rue Kitson.
34-368-JNO

avis

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU REBECCA H. BOWLES, de la ville de Winnipeg, au Manitoba, veuve.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, Chambre 500, Edifice Childs, 211, avenue Portage, Winnipeg, au Manitoba, R3B 2A2, avant le 10 septembre, 1975.

DATE à Winnipeg, au Manitoba, ce 28e jour du mois de juillet, A.D. 1975.

MARCOUX, BETOURNAY & GUAY
Procureurs de la succession

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU AIME TRUDEL, de la ville de Winnipeg, au Manitoba, journalier, décédé.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, Chambre 500, Edifice Childs, 211, avenue Portage, Winnipeg, Manitoba, R3B 2A2, le ou avant le 1er jour de septembre, A.D. 1975.

DATE à Winnipeg, au Manitoba, ce 28e jour de juillet, A.D. 1975.

MARCOUX, BETOURNAY & GUAY
Procureurs de la succession

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU BERNARD JOSEPH PETER HUPE, du Village de Sainte-Anne-des-Chênes, au Manitoba, charpentier.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés 201–185, boulevard Provencher, Winnipeg, Manitoba, R2H 0G4 le ou avant le 15 septembre, 1975.

DATE à Winnipeg, au Manitoba, ce 30e jour de juillet, A.D. 1975.

TEFFAINE & MONNIN
Procureurs de la succession.

agents d'immeubles

NORWOOD

Joli bungalow: 2 ch. à c. plus une au sous-sol — salle de récréation — tapis mur à mur dans le salon et chambres à coucher — très belle vue sur la rivière — chauffage au gaz — nouveau service électrique.

RUE NOTRE-DAME

Appartement — 9 suites — Excellente condition — toujours loué. Echange considéré. Plein prix : $104,000.00.

Appeler P. Pineau au 256-6000 ou Joe Campeau au 269-3303

ALEXANDER AGENCIES
284-5390

SAINT-PIERRE

A seulement 30 milles au sud de Winnipeg se trouve une maison "split level" de 1,600 pieds carrés, très attrayante, âgée de 2 ans et située sur un lot boisé de 1/2 acre. Une cuisine spacieuse avec buanderie attenante, un salon, une salle de famille, 3 chambres à coucher, une salle de couture et une salle de bains de 4 pièces complètent le 1er étage. Salle de récréation et atelier de travail au sous-sol. Prix demandé: $38,900.

Pour plus d'information sur cette jolie maison de campagne, veuillez appeler Mme Jane Millman au 474-1381 ou 452-1601.

JOHN ELDERS, A DIVISION OF
S.S. STEVENSON LTD.
474-1381

ST-BONIFACE $33,900
Belle maison de famille. 3 chambres à coucher, grande cuisine, salle à manger, salle de bains de 4 pièces. Garage double. Maison très propre.

Appeler Paul Godin au 247-5497
CANADA TRUST — 452-8340

MOUSSEAU MILLS REALTY

SAINT-PIERRE — Maison de 3 chambres à coucher — salle à manger — Grand lot de 1 1/2 acre — Prix réduit — Désire vendre immédiatement.

SAINTE-ANNE — MAN. — Maison de 3 chambres à coucher avec foyer — Garage double attenant — Lot de 110 x 200 — Appelez Renel ou Cécile Bérard 247-8824 ou 256-6291.



SAINT-ADOLPHE

Duplex d'un an, genre bungalow -- 1,100 pieds carrés, chaque côté — 3 chambres à coucher — peut être subdivisés $30,900 .00 du côté. Appelez Aurèle Lemoine.

SAINT-BONIFACE RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Grande maison de 2 étages — 4 ch. à c. — 2 salles de bains — garage — Tout près des écoles et près de l'autobus — Appelez Gilbert St-Amant: 253-1060

ELMWOOD $16,500

Maison de 2 ch. à c. — Complètement rénovée en 1973, y compris la plomberie et le brochage — Garage — Belle cour clôturée — Appelez Gilbert St-Amant: 253-1060.

ELIE - MAN. $3,500

Petit cottage sur rue principale — Grand lot de 75 x 100 — Doit être vendu pour régler une succession — Appelez Gilbert St-Amant: 253-1060.

MARION
1129, Patterson

Maurice PELOQUIN
Rés.: 247-7830
Gilbert ST-AMANT
Rés.: 253-1060
Roger ROBIDOUX
Rés.: 257-0905

— Tél.: 256-7366
Aurèle LEMOINE
Rés.: 256-3091
Gilles GAUTHIER
Rés.: 256-2322



RUE EUGENIE

Maison de 2 étages, 1 suite de 1 ch. à c. au premier. Revenu $135.00 — 1 suite de 2 ch. à c. au 2e étage — Revenu $145.00. Chambre supplémentaire au sous-sol, 2 salles de bain de 2 pièces au sous-sol. En très bon état. Entrée privée.

RUE KITSON

Maison 1 1/2 étage — 1 suite de 1 ch. à c. au 1er étage. Revenu $126.00. Suite de 2 ch. à c. au 2e étage. Revenu $121.00 "Bachelor apartment" au sous-sol $72.50. 3 salles de bain. Entrée privée.

WEST END $15,900
Maison de 1 1/2 étage, 3 chambres à coucher. Très propre. Vendeur prendrait hypothèque à 9 1/2 p.c.



ST-VITAL
Joli bungalow de 3 chambres à coucher - très belle cuisine - salle de récréation avec bar et évier - chambre à coucher supplémentaire au soubassement, tapis mur à mur, 2 salles de bain et garage.

RUE KITSON

Maison 1 1/2 étage — 1 suite de 2 ch. à c. au premier. — Revenu $135.00. 1 suite de 2 ch. à c. au 2e. Revenu $135.00, 2 salles de bain. Chambre supplémentaire au sous-sol avec salle de bain de 2 pièces. Revenu $42.00. Entrée privée.

ST-VITAL
Joli petit bungalow de 2 chambres à coucher. En parfait état. Très propre. Garage. Endroit tranquille.



NORWOOD
RUE Roger — $21,900. Maison très propre de 1 1/2 étage, 3 chambres à coucher, grande cuisine. Près école et transport.

WEST END $24,500

Maison de 2 1/2 étages pour famille ou revenu. En très bon état. Vendeur prendrait l'hypothèque à 8 p.c.

ST-VITAL

Joli bungalow très propre de 2 chambres à coucher. Grande cuisine. Garage double. Situé sur grand lot.



SAINT-VITAL
Bungalow très propre de 1,200 pieds carrés. 3 chambres à coucher, salle à manger. Nouvellement décoré. Armoires de cuisine, salle de bains et tapis mur à mur neufs. Garage. Près école.



ST-VITAL $26,500
Joli petit bungalow de 2 chambres à coucher. En parfait état. Très propre. Garage. Endroit tranquille.

ST-BONIFACE $25,900
Maison de famille plus âgé mais très propre. Située sur grand lot. Tapis mur à mur au salon.

M METRO AGENCIES LTD.
Tél. : 247-2351
294, rue Marion, St-Boniface
Nap. et Bernice Gagnon - Rés.: 233-3510

PAUL'S REALTY LTD.

184 1/2, boul. Provencher Tél.: 247-8861

PARC WINDSOR — Tout près école Lacerte — Charmant bungalow de 5 pièces, 3 chambres à coucher — Grand salon avec tapis — Hypotheque intéressante à 6 p.c. — Poêle, réfrigérateur, laveuse et sécheuse inclus — Une vraie aubaine à seulement $36,000.

ST-BONIFACE — Rue D'Eschambault — Très belle maison finie en stuc et plâtre — Grande cuisine — salon et 4 chambres à coucher — Tapis mur à mur au salon — Soubassement complètement fini — Garage double — Prix raisonnable à $39,900.

ST-VITAL — Grande maison de 6 pièces, 3 chambres à coucher — Soubassement à la grandeur — Chauffage: gaz — Maison en très bon état — Prix demandé: $24,900.

NORWOOD — Tout près du Précieux-Sang — Très joli bungalow de 5 pièces, 3 chambres à coucher — Soubassement complet fini — Grand garage — Une aubaine à $31,900.

Noël Bérard: 233-3794
Paul Gagnon: 256-6538
Paul Fournier: 257-0791

DANIS REALTY LTD

519, CH. STE-MARIE, TÉL.: 247-8957



ST-VITAL — Av. Carrière — Bungalow de 2 ch. à c. — âgé de 22 ans — garage — $3,000 comptant. Appelez Léo Grouette: 233-8757.

PRES DU PARC MORIER — Bonne maison de 2 ch. à c. avec grande cuisine et salon de 21 x 10 — Lot: 37.5 x 102 — Chambre supplémentaire à la cave — POSSESSION le 1er septembre — Comptant requis: $1,200 et $222.00 P.I.T. par mois — Appelez Claude Fillion — Rés.: 257-1765.

GRAND BESOIN DE MAISON DE TROIS CHAMBRES A COUCHER dans Parc Windsor — St-Vital ou St-Boniface — Appelez immédiatement pour une estimation — Tél.: 247-8957

AVENUE VIVIAN — Joli bungalow de 2 ch. à c. — Lot de 50 pieds — Possession immédiate — Seulement $19,500 — Léo Grouette: 233-8757.

RUE NOTRE-DAME — Maison de famille de 4 ch. à c. — Salle à manger en plus de grande cuisine — Garage et auto-port — Plein prix: $29,500 — Léo Grouette: 233-8757.

RUE LA VERENDRYE — Maison de 2 ch. à c. sur lot de 33 x 122 — Idéal pour C.M.H.C. — Comptant requis: $1,500 — Appelez Claude Fillion.

STE-ANNE — Man. — Trois ch. à c. — 1,350 pieds carrés — salle à manger — salle de famille avec salle de bains attenante — Garage double — On demande $36,500 — Léo Grouette 233-8757.

A LA CAMPAGNE

— ROSS — MAN. — 2 acres avec petit bungalow — Ce terrain avec des grands arbres est semblable à un petit parc — Appelez Mme Danis.

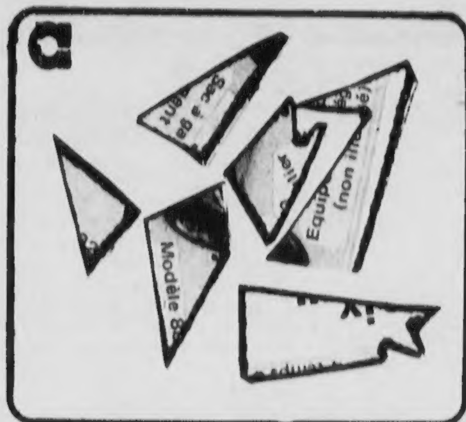
— ILE-DES-CHENES — Bungalow neuf de 3 ch. à c. pour $45,000. — Appelez Aimé Fillion.

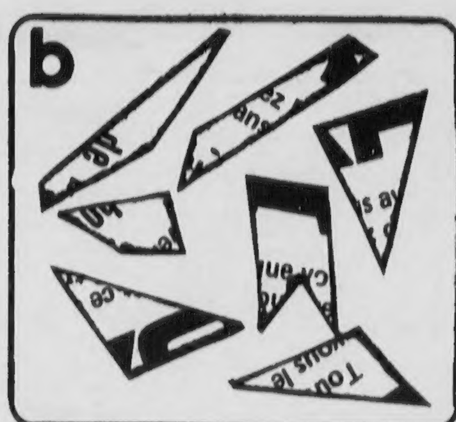
— GRANDE POINTE — 2 acres.

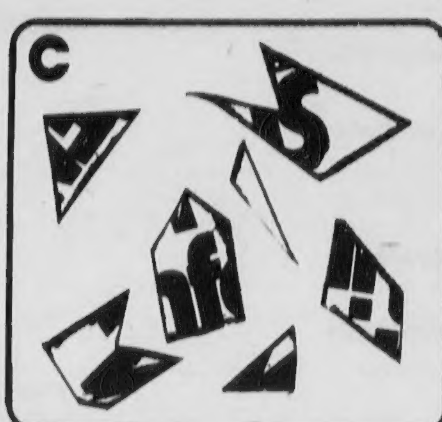
— ST-GEORGES — 190 acres pour $33,000.

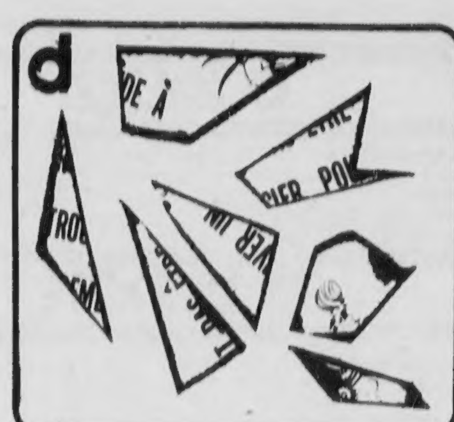
ADA GUENETTE 247-5903 · YVETTE PELLETIER 247-2372 · LEO GROUETTE 233-8757
M. A. HAMOLINE 256-9823 · AIME FILLION 256-4762 · CLAUDE FILLION 257-1765

Maurice et Aline DANIS, propriétaire: 253-2102









CONCOURS D'ÉTÉ

CASSE-TÊTE

GAGNEZ 1,200 DOLLARS

en bons d'achats

Identifiez les annonces auxquelles ces morceaux de puzzle correspondent. Inscrivez vos réponses sur le coupon ci-dessous *C'est facile, c'est payant de participer au concours "Casse-Tête".*

En plus vous pouvez gagner un appareil STÉRÉO de style méditerranéen avec magnétophone à cassettes, 4 pistes.



GRACIEUSETÉ DU CONCESSIONNAIRE



FLEETWOOD

EMILE ELECTRONICS

(Émile Touchette)

Tél.: 883-2100 — Saint-Adolphe, Man.

Monsieur Touchette offre, pendant la durée du concours, deux ans de service gratuit à ceux qui achèteront une télévision — couleurs.

CONCOURS CASSE-TÊTE

LA LIBERTÉ

RÉPONSE A ....

RÉPONSE B ....

RÉPONSE C ....

RÉPONSE D ....

EN LETTRES MOULÉES, S.V.P.

NOM : ....

ADRESSE : ....

....

No DE TÉLÉPHONE : ....

Voici les réponses du concours CASSE-TÊTE en date du 23 juillet

(A) Fort Richmond Travel Services (B) Park Florists
(C) Paul's Carpet Cleaning (D) Salon mortuaire Adam

FÉLICITATIONS AUX GAGNANTS

— Mlle Gisèle Freynet, Sainte-Anne, Manitoba
— Mme Edmond Grenier, Saint-Léon, Manitoba
— M. Fernand Ménard, Saint-Boniface, Manitoba
— Mlle Thérèse Murray, Fannystelle, Manitoba

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

1 — LA LIBERTE publiera chaque semaine à partir du 11 juin pour une période de 10 semaines consécutives, quatre sections d'annonces, genre puzzle, qu'il faudra identifier.

2 — Lorsque vous aurez identifié les annonces genre puzzle, inscrivez vos réponses sur le coupon à cet effet.

3 — Mettez le tout dans une enveloppe affranchie d'un timbre de 8¢. Envoyez à

CONCOURS "CASSE-TETE"
C.P. 96
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4
Tout courrier mal affranchi sera refusé

4 — Chaque semaine, et ce durant 12 semaines consécutives, toutes les entrées qui nous seront parvenues avant le vendredi midi de la semaine suivante (vous avez donc une semaine pour faire vos entrées) seront éligibles pour le tirage de bons d'achats d'une valeur de $25.00 chacun qui seront honorés par les commerçants participants.

5 — Vous pouvez participer au tirage autant de fois que vous le voulez. Toutefois seuls les coupons-réponses de LA LIBERTE seront acceptés.

6 — Inclure un seul coupon par enveloppe.

7 — Un appareil STEREO sera tiré au sort parmi toutes les bonnes entrées à la fin du concours, au début de septembre 1975.

8 — Toute contestation sera soumise au conseil d'administration de "PRESSE-OUEST LTEE" et la décision du conseil sera définitive.

N.B. — Les employés du journal et leur famille immédiate ne sont pas éligibles à ce concours.